



**Rodez
Agglomération**

**Inventaire du
patrimoine**



Rodez

Le grand séminaire, actuel Collège Joseph Fabre

Thomas Bert

Novembre 2015

Historique

Contexte

La volonté du clergé ruthénois et de l'évêque de construire un nouveau séminaire à Rodez est liée à un double contexte historique.

Premièrement le séminaire installé dans les bâtiments de l'ancien hôpital du Pas se révèle vétuste et mal adapté à l'enseignement. Les effectifs toujours croissants ne peuvent prendre place dans ces anciens bâtiments.

Secondement, cette volonté s'inscrit dans le contexte de la « restauration religieuse » en Rouergue. Cette période se caractérise par une volonté de « rebâtir » l'Église après les troubles révolutionnaires qui ont fortement heurté l'unité de la communauté ecclésiastique – division du clergé autour de la Constitution civile du clergé et persécutions de prêtres réfractaires – et la vie religieuse, les édifices de culte de révélant en très mauvais état, situation liée aux réquisitions et aux affectations des biens ecclésiastiques conservés par l'État ou vendus comme Biens Nationaux. L'objectif de cette restauration est aussi de relancer l'éducation et la pratique religieuse des laïcs affectée par ce même contexte, le clergé s'y employant au travers d'évènements tel que des prédications publiques, des processions et des pèlerinages afin de revivifier la ferveur religieuse dans la population rouergate.

L'un des piliers essentiels de ce mouvement est la « relève sacerdotale », entendons par là l'urgence qu'il y a après les troubles de la Révolution à former des prêtres à même de participer à cette « restauration religieuse » qui doit s'opérer en Rouergue comme ailleurs¹. On peut parler en Rouergue d'une certaine vitalité concernant la formation des prêtres après le Concordat de 1801. Gérard Cholvy nous indique en outre qu'entre 1804 et 1819, 342 prêtres sont formés dans le département contre 87 pour le département limitrophe de l'Hérault à population équivalente².

C'est en ce sens et en lien avec tous ces éléments contextuels que la construction d'un nouveau séminaire à Rodez, ville qui récupère de plus en plus le siège épiscopal – le Rouergue étant depuis le Concordat rattaché au diocèse de Cahors – apparaît comme un élément primordial dans la dynamique de réaffirmation du clergé sur ce territoire³.

¹ À ce titre, le séminaire de Notre-Dame du Pas est ré-ouvert en 1807 grâce à une collecte de 50 000 francs effectuée auprès des prêtres du diocèse. En 1818, on compte 362 élèves dans l'établissement.

CHOLVY Gérard, « Ville catholique ou anticléricale ? », ENJALBERT Henri (dir.), *Histoire de Rodez*, Toulouse, Privat, 1981, pp.275-302.

² CHOLVY Gérard, « "Cette Bretagne du Midi" (1789 à nos jours) », ENJALBERT Henri et CHOLVY Gérard (dirs.), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, Ouest France, 1979, rééd. 2001, pp.393-424.

³ Afin d'avoir un aperçu plus complet sur ce contexte religieux, se référer aux travaux de Gérard Cholvy dans les deux ouvrages suivants :

CHOLVY Gérard, « "Cette Bretagne du Midi" (1789 à nos jours) », *op.cit.*.

CHOLVY Gérard, « Ville catholique ou anticléricale ? », *op.cit.*.

La genèse du projet

Ce contexte et cette volonté du clergé est perceptible dans les sources ; les Vicaires Généraux du séminaire de Rodez adressent dès 1820 une lettre circulaire imprimée aux prêtres des paroisses expliquant les motivations de l'entreprise et demandant un soutien financier pour son édification⁴. Ce document stipule par ailleurs que les Vicaires Généraux ont à cette date déjà acquis le terrain de l'ancien couvent des Annonciades pour y édifier le nouveau séminaire. Ils y précisent les avantages de ce lieu pour le bien être des futurs élèves⁵.

Les vicaires demandent le soutien des prêtres ainsi que des fidèles des paroisses. Le soutien financier pour ce projet est visible dans les sources et se partage entre dons de prêtres⁶ et de communautés paroissiales⁷. Le clergé put réunir une somme de 150 000 francs pour construire cet édifice⁸.

Cependant, la documentation préfectorale relative aux édifices diocésains et particulièrement ici au sujet du projet du nouveau séminaire nous indique que les membres du Bureau du séminaire de Rodez demandent au Préfet l'une autorisation d'acquérir le couvent des Annonciades de Rodez et les terrains environnants, bâtiments et jardins⁹, en 1822 seulement¹⁰.

Sur avis favorable de la Commune¹¹ le projet est officiellement adopté par Ordonnance du Roi en date du 28 mai 1823 autorisant l'évêque à procéder à ces acquisitions¹². Les biens de l'ancien couvent sont acquis aux sieurs Bourillon et Brun pour la somme de 16 304 francs. Une seconde Ordonnance du Roi autorise en 1824 l'évêque à acquérir un jardin et deux bâtiments pour agrandir l'espace dévolu au futur séminaire¹³.

Il apparaît dans les sources, qu'en 1822 l'acquisition sur fonds propres du clergé du site de l'ancien couvent des Annonciades a pour but la mise en place d'un Petit séminaire. Cette entreprise est décrite dans un état du projet en date de 1822 rédigé par l'architecte départemental Etienne-Joseph Boissonnade¹⁴ à qui l'administration confie le projet de réaménagement des anciens bâtiments du couvent¹⁵.

⁴ Lettre circulaire imprimée des Vicaires Généraux sur l'établissement d'un nouveau séminaire dans les locaux de l'ancien couvent de l'Annonciade en date du 9 septembre 1820. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

⁵ La description du lieu nous dit qu'il comprend « Un vaste local, un air pur, un jardin immense, la vue de la campagne, ces précieux arguments nous répondent du bien des Élèves. ».

⁶ Nous avons trouvé par exemple la lettre du prêtre de Villeneuve faisant acte de don de cent francs pour l'édification du séminaire de Rodez en date du 26 décembre 1823. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

⁷ On peut citer l'exemple du document fourni par le prêtre de la paroisse de Saint-Jean d'Alcas indiquant la liste des paroissiens donateurs pour l'édification du séminaire de Rodez suite « au mandement de Mgr. L'Évêque de Rodez du 20 novembre 1823 ». AD12, Série V, Cote 3 V 1.

⁸ Note historique rédigée en 1866 concernant le Grand séminaire de Rodez et la nécessité d'agrandir ce dernier. AD12, Série N, 4 N 121.

⁹ Étude de l'ancien couvent des Annonciades de Rodez. Bases de données de l'Inventaire Général (IA 12112035).

¹⁰ Il est fait mention de cette lettre du Bureau du séminaire au Préfet du 11 juillet 1822 dans l'Ordonnance du Roi en date du 28 mai 1823. AD12, Série N, 4 N 119.

¹¹ L'avis favorable du maire de Rodez à ce projet est indiqué dans un document en date du 12 juillet 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

¹² Ordonnance du Roi en date du 28 mai 1823. AD12, Série N, 4 N 119.

¹³ Ordonnance du Roi du 19 mai 1824 autorisant l'évêque à acquérir les terrains du sieur Carrère. AD12, Série N, 4 N 119.

¹⁴ Etienne-Joseph Boissonnade (1796-1862) est le fils d'un entrepreneur-architecte de Saint-Geniez d'Olt, auprès duquel il apprend le métier. Ses affinités politiques lui servent à devenir à vingt-quatre ans le nouvel

Avec l'accroissement des effectifs et l'exiguïté du local de l'ancien séminaire, ce projet d'établissement d'un Petit séminaire dans l'ancien couvent se transforme en projet de construction d'un Grand séminaire¹⁶. Le projet finalement adopté comprend la destruction quasi complète des vestiges de l'ancien couvent afin de concevoir un séminaire aux proportions étendues. L'ouvrage de Pierre Benoit intègre une copie du plan cadastral de 1810 sur lequel figure l'emprise des bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades. L'auteur y a superposé le plan du séminaire construit à l'emplacement des bâtiments conventuels¹⁷ (Fig.1).

Du lancement des travaux à l'arrêt du chantier

La période de construction du Grand séminaire s'étend de 1824 à 1842 mais l'acte administratif de lancement des travaux n'a pas pu être trouvé. En 1826, la construction est déjà entamée et les travaux ont été exécutés pour un montant de 71 514,81 francs sur un budget global de 518 921,22 francs¹⁸. Les travaux sont mis en adjudication par Procès-verbal¹⁹. Les travaux sont confiés à l'entrepreneur Lespinnasse résidant à Villefranche et débutent sous l'égide de ce dernier à l'automne 1826. Néanmoins l'élan constructeur est de courte durée dans la mesure où l'adjudication au sieur Lespinnasse est résiliée en 1827 pour malfaçons et manque de professionnalisme sur fond de différent très violent entre le Sieur Lespinnasse et l'architecte Boissonnade²⁰. S'ouvre à partir de 1827 une période d'arrêt du chantier qui dure jusqu'au milieu des années 1830. L'administration est à la fois prisonnière du différend qui l'oppose à l'ancien entrepreneur Lespinnasse, qui de son côté poursuit ses recours en justice²¹, ainsi que des conséquences de l'abandon du chantier où les

architecte départemental sous la Restauration. Il participe durant trente ans à la rénovation de nombreux édifices aveyronnais souvent endommagés dans le contexte postrévolutionnaire ainsi qu'à la construction de nouveaux bâtiments publics. On peut citer à ce titre la restauration de la Préfecture, la construction de l'asile d'aliénés de Rodez, la maison d'arrêt d'Espalion, le tribunal de Villefranche-de-Rouergue, l'Hôtel-Dieu de Millau ou encore le Grand séminaire de Rodez. Révoqué sous le Second-Empire, il demeure jusqu'à sa mort architecte diocésain. Voir base de données en ligne : *Répertoire des architectes diocésains du XIXe siècle*. Sous la direction de Jean-Michel Leniaud. Article dédié à Etienne-Joseph Boissonnade. Accessible à l'adresse : <http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/69>

Voir également : TAUSSAT Robert « Etienne Boissonnade (1796-1862) : Un Haussmann aveyronnais », *Etudes Aveyronnaises*, Rodez, SLSAA, 1996, pp.159-172.

¹⁵ « Projet de réparation du couvent de l'Annonciade de Rodez pour être approprié au petit séminaire diocésain du département de l'Aveyron. » Dressé par Etienne-Joseph Boissonnade en 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

¹⁶ Le Petit séminaire est au XIXe siècle un établissement d'enseignement secondaire accueillant à la fois des élèves se destinant à la prêtrise mais aussi des jeunes gens souhaitant poursuivre une carrière laïque. Les élèves bénéficient d'un enseignement généraliste et sont pour la plupart d'entre eux internes. Concurrencés par le collège et le lycée laïc, ces établissements jouent un rôle important à l'échelle de l'histoire de l'enseignement secondaire jusque dans les années 1950. Le Grand séminaire est quant à lui un établissement supérieur délivrant une formation destinée aux élèves se destinant à la prêtrise. L'enseignement se découpe en deux périodes : le cours de philosophie et le cours de théologie.

¹⁷ Ce plan figure dans l'ouvrage : BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912, planche insérée entre la page 336 et la page 337.

¹⁸ Lettre du ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique au Préfet en date du 30 mai 1926. AD12, Série N, 4 N 119.

¹⁹ Procès-verbal de mise en adjudication ordonné par le Préfet le 8 septembre 1826. AD12, Série N, 4 N 119.

²⁰ Résiliation du bail du Sieur Lespinnasse par arrêté du ministre des Affaires Ecclésiastiques en date du 23 juillet 1827. AD12, Série N, 4 N 119.

²¹ Les procédures durent de 1827 à 1832 date à laquelle l'affaire trouve son issue par décision de justice rendue en Conseil d'Etat. Les éléments relatifs à l'affaire Lespinnasse se trouvent tous dans les liasses des archives Départementales de l'Aveyron relatives au Grand séminaire à savoir celles allant de la cote 4 N 119 à 4 N 122.

maçonneries construites se détériorent par faute d'inactivité. À cette période, seules les fondations et les parties inférieures de certaines élévations sont construites²². Les sources précisent que la lenteur du chantier et la faible hauteur des bâtiments construits à cette date sont en grande partie la conséquence du travail exécuté sur les fondations, alors achevées. Il est notamment indiqué qu'il a fallu creuser le sol sur sept mètres de profondeur afin de rencontrer le rocher propre à supporter le bâtiment.

Cet état de fait pousse l'ensemble des parties à revoir le projet. L'évêque souhaite en outre que les plans soient modifiés afin de réduire les coûts et faire face à une augmentation des prix des matières premières, en premier lieu de la pierre²³. Le plan du projet initial n'a pas pu être retrouvé.

Les pistes de modification de ce projet sont instruites par le jeune architecte Treillet de Millau qui dessine un plan du projet le 30 avril 1828²⁴. Il s'agit ici du premier plan du projet dont nous disposons.

Le bâtiment projeté adopte un plan en U constitué d'un corps principal orienté est ouest bordé d'une aile en prolongement du centre de la façade sud et de deux ailes latérales se prolongeant au nord et au sud des deux extrémités de de corps central (Fig.2). La façade nord comprend un niveau de soubassement, un rez-de-chaussée, trois étages et un niveau de combles (Fig.3). On accède depuis la façade principale au rez-de-chaussée par un escalier central ainsi que par deux escaliers latéraux permettant de rejoindre le corps principal qui est ici rehaussé par le niveau de soubassements. L'entrée principale se compose de trois arcades couvertes en arc plein cintre moulurés reposant sur des impostes et des piédroits eux aussi moulurés. Les escaliers latéraux permettent de rejoindre deux entrées secondaires situées aux angles qui voient la réunion du corps principal du bâtiment et des ailes latérales. Ces deux arcades ont les mêmes caractéristiques que celles de l'entrée principale et l'ensemble est bordé de dix-huit fenêtres. Les trois étages du corps central comprennent vingt-trois fenêtres à chaque étage. Les niveaux sont séparés par des cordons régnaux. Le niveau de comble comprend lui vingt-trois lucarnes. La façade sud du corps principal présente les mêmes caractéristiques. Concernant les ailes latérales, le plan nous indique que les façades intérieures comprennent cinq fenêtres par niveaux, huit pour les façades extérieures et trois pour les façades d'extrémités donnant vers le nord. L'organisation des lucarnes sur ces ailes latérales se calque sur l'organisation des fenêtres.

À l'intérieur, le niveau de soubassement abrite des caves voutées situées en partie inférieure des ailes latérales ainsi qu'au niveau de la partie inférieure gauche du corps central vue depuis la façade nord. Le rez-de-chaussée comprend au niveau du corps principal une grande cage d'escalier avec un escalier dans-œuvre tournant à cinq volées droites et trois repos desservant le premier étage. Les espaces latéraux sont divisés en six pièces entrecoupées de deux cages d'escalier comprenant chacune un escalier dans-œuvre tournant à trois volées droites et deux repos. Dans ce projet ces salles réunissent la cuisine, le réfectoire, deux classes, une salle d'exercice ainsi que la salle du Conseil. Les deux ailes latérales réunissent pour celle de gauche la souillarde et un office qui sont attenants à la cuisine ainsi qu'un couloir desservant une classe. L'autre aile accueille la bibliothèque.

²² Rapport sur l'état du site et des constructions exécutées par l'ex-entrepreneur Lespinasse, état du projet et cahiers des charges. Rédigé le 15 avril 1829 par l'architecte Boissonnade. AD12, Série N, Cote 4 N 120.

²³ États des dépenses à faire pour continuer le chantier à la vue des augmentations de prix et des économies réalisées par la modification du projet. Rédigé le 15 avril 1829 par l'architecte Boissonnade. AD12, Série N, Cote 4 N 120.

²⁴ Ce plan est adjoint à la liasse suivante : AD12, Série N, Cote 4 N 120.

Le premier étage est affecté au logement des élèves et des professeurs et se subdivise en cellules desservies par un couloir central. Ce niveau compte soixante-quatre chambres d'élèves et dix chambres des professeurs équipées de cheminées et dont certaines bénéficient de dépendances qui accueillent un cabinet de toilette.

L'agencement des deux étages supérieurs n'est pas mentionné sur le plan mais la structure du bâti et sa destination laisse présager d'une organisation similaire au premier étage pour ces deux autres niveaux qui sont desservis par trois escaliers dans l'œuvre. Avec le même aménagement, un total de cent quatre-vingt-douze chambres est à envisager, chiffre qui correspond au projet initial de loger deux cent élèves dans l'établissement.

Sur le plan, l'architecte Treillet liste les éléments à modifier et s'interroge sur la pertinence de la construction du quatrième étage initialement prévu. S'il recommande de conserver sur la façade nord les ailes latérales construites en prolongement des extrémités du corps principal, il indique sur son plan les parties de l'édifice dont la construction peut être ajournée au motif de leur coût ou de la possibilité de reporter ces travaux sans gêner la vie du séminaire²⁵. Parmi ces éléments on retrouve à la fois l'aile située au sud dans le prolongement du pavillon central ainsi que l'aile latérale située au sud à l'extrémité du côté est du corps principal qui devait dans le plan primitif intégrer l'infirmerie. Plus surprenant, l'architecte conseille ici de retarder la construction de la chapelle devant former initialement une aile à part entière située au sud à l'extrémité du côté ouest du corps principal.

Cet état du projet peut à terme être confronté à la forme du bâtiment construit et achevé en 1842 afin de lire les éléments réalisés et ceux qui ne le furent pas. Nous pouvons nous référer pour cela au plan dressé par Etienne Boissonnade en 1834 et qui présente la forme du bâtiment dans son plan retenu après rectification du projet (Fig.4). Premièrement le plan de l'édifice initialement en U est à présent en T avec un corps de bâtiment qui s'étire d'est en ouest avec un pavillon central et deux pavillons à ses extrémités. Le pavillon central comprend un prolongement sud qui accueille la chapelle. On voit ici que les ailes latérales tout comme l'extension sud de la partie centrale du corps central ont été abandonnés. Cette réduction de l'ampleur du projet est aussi visible dans l'abandon de la construction du troisième étage. Malgré tout, il apparaît dans la configuration du bâtiment que la largeur du corps central a été étendue dans la mesure où le plan de 1828 prévoyait 23 travées entre les ailes latérales et que le bâtiment finalement construit en compte 29 entre les deux pavillons latéraux. La forme des fenêtres du rez-de-chaussée des élévations est par ailleurs très différentes ; le plan de 1828 prévoyait le ménagement de cinq arcades couverts en arc plein cintre et de fenêtres couvertes de linteaux. La forme finalement retenue est ici celle d'arcades et de fenêtres présentant tous des couvrements en arc plein cintre. Dans l'aménagement intérieur, le vestibule de la partie centrale accueillant l'escalier d'honneur n'est également pas conservé dans le projet rectifié. Les trois escaliers extérieurs laissent place à un escalier unique permettant de rallier la partie centrale du bâtiment.

La reprise des travaux

En 1834 est dressé le devis de reprise des travaux par l'architecte Boissonnade après réorientation du projet de construction. Cette volonté s'inscrit dans un double contexte. Celui de l'urgence du redémarrage des travaux afin de ne pas laisser tomber en décrépitude les éléments déjà

²⁵ Ces parties de bâtiment sont ici figurées par des aplats grisés sur le plan de l'architecte.

bâti, l'administration étant par ailleurs, avec la fin de l'affaire Lespinasse en 1832, plus sereine pour envisager la poursuite de la construction. Le second renvoi à un contexte plus politique où cette reprise – demandée par les autorités locales et en premier lieu par M. Girou de Buzareingues membre du Conseil Général au Préfet – validée par l'État sous condition de réduction du projet et du budget général – chose qui avait jusque-là effrayé le Gouvernement – est un moyen pour la Monarchie de Juillet de rallier le clergé local à sa cause et de renforcer par là sa légitimité et son assise en Rouergue²⁶.

Le projet comprend la démolition de tous les ouvrages construits au-dessus des fondations – les éléments déjà construits étant irrécupérables – la réduction des dimensions et du nombre des cellules – de 300 prévues initialement, 106 sont ménagées dans la rédaction du nouveau projet – et des salles ainsi que la suppression définitive comme nous l'avons vu des quatre ailes, de la galerie extérieure et du troisième étage²⁷. La nouvelle mise en adjudication est procédée en 1834 après modification du projet et du cahier des charges par l'architecte départemental²⁸.

L'accès au bâtiment se fait par trois entrées. Une entrée piétonne depuis le boulevard Belle-Isle est aménagée via la réalisation d'un escalier à double volées droites permettant depuis le boulevard de rejoindre la cour nord. Cet escalier débouche sur un pavillon d'entrée dont la construction est mentionnée dans la documentation préfectorale en 1838²⁹. Deux autres entrées sont aménagées à l'est du séminaire, une entrée piétonne et une entrée pour les voitures. Ces accès permettent de relier la rue de l'Embergue au séminaire.

Enfin, on pourra noter la présence de plusieurs bâtiments satellites tel que les lieux fonctionnels comme les zones de stockage de bois et les réserves ainsi que ceux affectés au logement des animaux placés près de ces voies d'accès à l'est du bâtiment (étable, porcherie, écuries avec sellerie). Des latrines extérieures sont installées au sud-ouest du site. On note par ailleurs la présence d'une dépendance, désignée sous ces termes : « Vieux bâtiment servant de boulangerie et de grenier ». Il serait intéressant de pouvoir démontrer que ce petit bâtiment est ici un vestige du couvent des Annonciades, ce que la comparaison entre le plan cadastral de 1810 et le plan du bâtiment de 1834 laisse envisager. (Fig.4).

Suite à la modification du projet et la reprise des travaux en 1834, le devis estimatif est encore une fois modifié en 1838 par Boissonnade sur demande de l'évêque et du Préfet³⁰. Ces modifications concernent surtout l'agrandissement de la chapelle avec la construction d'une nouvelle sacristie et d'un beffroi devant accueillir une horloge. Concernant ce projet qui fut réalisé, nous avons pu trouver le plan relatif à ce dernier, non daté dressé par Boissonnade. (Fig.5) L'architecte adjoint ici à la chapelle, en prolongement de son chœur, un bâtiment de plan rectangulaire et communiquant avec la chapelle au moyen de deux portes situées de part et d'autre du maître autel. Composé de trois pièces (la sacristie, le vestibule et un petit dégagement) il comprend quatre

²⁶ Ces informations apparaissent dans la note historique rédigée en 1866 concernant le Grand séminaire de Rodez et la nécessité d'agrandir ce dernier. Est ici mentionné que le nouveau projet ne doit pas dépasser un total de 400 000 francs. AD12, Série N, 4 N 121.

²⁷ Ce devis est dressé le 15 juillet 1834. AD12, Série N, Cote 4 N 120.

²⁸ Lettres de l'architecte du département au Préfet en date du 21 juin et 19 juillet 1834. AD12, Série N, Cote 4 N 120.

²⁹ Liasse relative au séminaire de Rodez. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

³⁰ Ces modifications comprennent « l'agrandissement de la chapelle avec la construction d'une nouvelle sacristie, la construction d'un beffroi pour accueillir une horloge, pour l'agrandissement des caves, pour l'établissement des lambourdes placées le long des poutres des soliveaux destinés à supporter le plancher du galetas sous le comble afin de donner plus de hauteur à ce même galetas. Ce nouveau devis estimatif est dressé le 29 janvier 1838. AD12, Série N, Cote 4 N 121.

fenêtres et une porte donnant sur la cour sud. La couverture est un toit à pan unique. On voit avec ce plan que la construction de la chapelle a finalement été actée dans le prolongement de l'axe central du corps principal, contrairement au projet initial de 1828 qui la plaçait à l'ouest de manière à former une aile du corps principal.

Ce plan ne détaille pas la forme des élévations extérieures de la chapelle de plan rectangulaire dont la partie nord est intégrée au corps principal. Sur le plan de l'aménagement intérieur, cette partie intégrée prend appui sur les deux niveaux du bâtiment. Au rez-de-chaussée, le vestibule de l'entrée principale du séminaire s'ouvre sur la nef de l'édifice via trois arcades d'entrée. La tribune de la chapelle située au-dessus de ce vestibule est intégrée au corps du bâtiment principal, sa hauteur correspondant aux deux étages du bâtiment. Cette tribune donne sur la nef et est ornée de deux colonnes doriques. On accède à cette tribune via une porte donnant au couloir central du premier étage du bâtiment principal.

Les façades latérales de la nef et du chœur de la chapelle sont ponctuées de pilastres aux chapiteaux moulurés. Ces chapiteaux sont bordés de cordons régnants moulurés. La partie supérieure de ces élévations est percée de baies au couvrement en arc plein cintre. Le chœur auquel on accède via deux degrés comprend un maître autel surmonté d'un retable installé contre le mur d'abside qui est aveugle.

Le second aspect de ce projet comprend ici la construction d'un beffroi devant accueillir une horloge en partie inférieure, dont le plan nous livre le détail et qui sera lui aussi réalisé. De plan carré avec une toiture à quatre versants ponctuée d'un épi de faitage, il comprend entre l'horloge et la toiture un espace aménagé pour y accueillir une cloche s'apparentant donc à une chambre des cloches. Les quatre façades du beffroi sont ici ajourées de quatre baies en arc plein cintre qui sont fermées par des lames de bois de manière à protéger la chambre des cloches des intempéries. Ces baies sont bordées d'une archivolte retournée et les angles du beffroi sont ornés de pilastres.

Sur le plan de la composition de ce beffroi comme de l'architecture générale de l'édifice conçu par Etienne-Joseph Boissonnade, nous pouvons établir des liens avec d'autres réalisations de ce même architecte sur le département de l'Aveyron. Si l'on s'attarde sur l'Hôtel-Dieu de Millau par exemple qui fut construit entre 1824 et 1870 et conçu par le même Etienne-Joseph Boissonnade, nous pouvons lire à la fois les liens qui existent entre le plan général des deux édifices – plan en U et structure des élévations avec les étages séparés par des cordons – ou des détails tel que les portiques d'entrées ainsi que la forme du beffroi situé au centre du corps principal des deux édifices³¹. (Fig.6).

En 1839, les entrepreneurs cités dans la correspondance préfectorale et en charge du chantier sont les sieurs Combes maçon et Carles charpentier³². L'étude des sources nous montre que l'architecte a à certains moments et pour répondre à certains besoins ajouté ou modifié des éléments. Nous pouvons citer à ce titre l'installation de persiennes sur les fenêtres du bâtiment les plus exposées au froid³³.

Les travaux se terminent en 1842 avec la construction de latrines dans la cour sud, d'un hangar dans la cour des cuisines ainsi que les derniers travaux d'aménagement de la chapelle avec

³¹ L'édifice a été étudié par les services de l'Inventaire et la fiche est disponible sur le site internet <http://patrimoine.midipyrenees.fr> dans la rubrique consacrée aux bases de données.

³² Lettre du ministre de la Justice et des Cultes au Préfet en date du 9ⁿ décembre 1839. AD12, Série N, Cote 4 N 121.

³³ Devis estimatif dressé le 8 novembre 1841 par Etienne-Joseph Boissonnade relatif à l'adjonction de volets, persiennes et doubles châssis aux fenêtres du bâtiment. Seules les persiennes semblent avoir été installées. AD12, Série N, Cote 4 N 121.

l'installation du mobilier³⁴. En 1844 certains aménagements sont exécutés tel que la réalisation d'un escalier en charpente à droite du grand vestibule de l'entrée principale, sur une partie de l'emplacement occupé par la classe³⁵.

Les effectifs du cours de théologie sont transférés vers le nouvel établissement en 1843. Un procès entre l'État et la Ville de Rodez s'ouvre dans le cadre de la construction du futur séminaire et de l'abandon de l'ancien, ces deux acteurs revendiquant la propriété de l'ancien séminaire. En 1846 le bâtiment est reconnu comme étant la propriété de la Commune par décision de justice³⁶.

Le projet d'agrandissement du séminaire

En 1845, deux ans après la fin des travaux et l'installation du cours de théologie dans le nouveau Grand séminaire, l'ancien séminaire est toujours occupé par les élèves du cours de philosophie. Ces derniers, trop nombreux pour pouvoir intégrer les nouveaux bâtiments du Grand séminaire, sont contraints de demeurer dans les bâtiments de l'ancien hôpital du Pas. Au fil des années, les effectifs s'accroissant, la situation reste inchangée au point qu'émerge le projet de construction d'une nouvelle aile au sein du Grand séminaire³⁷.

La première orientation se concentre sur la construction de deux ailes en prolongement du pavillon existant³⁸. En ce sens un projet est soumis à l'administration en 1852 par Etienne-Joseph Boissonnade où il y détaille le plan de l'aile à construire³⁹.

Dans la perspective de cet agrandissement, les responsables du séminaire cherchent à acquérir des terrains situés à l'est du séminaire, au bas du quartier des Embergues. En 1853, l'administration du séminaire achète ainsi la maison des héritiers Gombert⁴⁰. En 1858, le séminaire obtient l'autorisation de l'administration d'acquérir au sieur Segond une maison rue Balestrière pour 5 000 francs afin que celle-ci soit réunie au séminaire⁴¹.

Malgré différentes études menées en 1846 et en 1852 le projet tarde à être réalisé et il faut attendre 1866 pour qu'un projet d'agrandissement émerge⁴². Il comprend notamment l'adjonction

³⁴ Le mobilier qui vient garnir la chapelle est constitué de bancs avec dossiers et stalles pour les maîtres. La mise en œuvre des aménagements de la chapelle comprend également la construction du maître autel en marbre avec retable. Ces informations sont compilées dans le devis estimatif relatif à « divers ouvrages complémentaires à exécuter au nouveau séminaire de Rodez » dressé par Etienne-Joseph Boissonnade le 10 février 1842. AD12, Série N, Cote 4 N 121.

³⁵ Lettre du ministre de la Justice et des Cultes au Préfet en date du 2 octobre 1844. AD12, Série N, Cote 4 N 121.

³⁶ Liasse relative au séminaire de Rodez. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

³⁷ Idem.

³⁸ Lettre du ministre de la Justice et des Cultes au Préfet en date du 17 octobre 1845. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

³⁹ Avis de la Direction Générale de l'Administration des Cultes, Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes au Préfet en date du 18 décembre 1852. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴⁰ Lettre de l'administration des Cultes du diocèse de Rodez au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes en date du 11 décembre 1853. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴¹ Lettre du ministre de l'Instruction Publique et des Cultes en date du 19 mars 1858. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴² La note historique rédigée en 1866 concernant le Grand séminaire de Rodez est ici un argumentaire en faveur de cet agrandissement. AD12, Série N, 4 N 121.

de quatre ailes aux pavillons latéraux ainsi que la construction d'un niveau supplémentaire. Ce projet est conduit par le nouvel architecte diocésain Vanginot et est évalué à 340 000 francs⁴³.

L'année suivante, l'architecte rectifie le projet initial. Il comprend à présent l'exhaussement du bâtiment central avec la création d'un troisième étage et la construction de deux ailes, une au sud et une autre au nord, en prolongement du pavillon est⁴⁴. Ce projet est approuvé par l'État en novembre 1867 pour un budget de 210 247,82 francs⁴⁵.

Les sources nous informent qu'en 1867, l'adjudication des travaux est confiée à Vincent Joulié entrepreneur à Rodez et l'architecte précise qu'à cette date, la création du troisième étage par exhaussement du bâtiment est presque achevée⁴⁶.

Les travaux sont perturbés par l'occupation du bâtiment par les troupes lors de la Guerre de 1870-1871⁴⁷. En résulte des dégâts matériels pour le site listés dans le devis-descriptif et estimatif des travaux d'entretien ou de réparation pour remettre en état les bâtiments qui ont servi de caserne dressé par l'architecte Vanginot le 22 mars 1871 après évacuation du site⁴⁸.

Les travaux nécessaires à l'accueil des élèves sont achevés en 1874 et le cours de philosophie déménage dans ces nouveaux locaux. La même année, la Ville de Rodez retrouve la jouissance des biens de l'ancien séminaire et alloue une subvention de 20 000 francs pour le déménagement du mobilier vers le Grand séminaire.

Les travaux continuent néanmoins après cette installation. La documentation nous renseigne sur la réalisation de certains aménagements intérieurs étudiés par l'architecte diocésain et extérieurs⁴⁹. Les travaux d'agrandissement sont définitivement achevés en 1886⁵⁰. Le séminaire continu jusqu'à la fin du siècle à acquérir de nouveaux terrains à des fins d'aménagement du site⁵¹.

L'activité du séminaire à la fin du XIXe siècle

La fin du XIXe siècle marque un certain apogée dans l'activité du Grand séminaire. A titre d'exemple, on sait que pour la seule année 1890, le bâtiment accueille 300 séminaristes et que durant cette même année, 83 ordinations de prêtres ont eu lieu dans le diocèse.

Gérard Cholvy qui s'est intéressé à l'histoire sociale du clergé aveyronnais sur cette période nous montre que ces vocations sont la plupart du temps d'origine populaire et rurale. Les familles cherchent souvent à donner un de leurs enfants au clergé dans un double enjeu religieux et social (avoir un clerc dans la famille apporte chez certains un réconfort spirituel et est très apprécié

⁴³ Lettre du Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes au Préfet en date du 17 mai 1866. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴⁴ Devis estimatif dressé par l'architecte Vanginot le 7 août 1867. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴⁵ État des dépenses de travaux pour l'année 1867 dressé par l'architecte Vanginot le 8 octobre 1868. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ AD12, Série R – Affaires militaires et organisation en temps de guerre (1800-1940), Cote 19 R 10 – Étapes, mouvements et gîte des troupes, mouvements. – Logement des troupes au Grand séminaire (1870-1871).

⁴⁸ AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁴⁹ De 1879 à 1883, des travaux de crépissage au mortier de chaux hydraulique sur vieux murs sont conduits par l'entrepreneur Coste. Lettre du Préfet au ministre de la Justice et des Cultes en date du 8 juin 1883. AD12, Série N, Cote 4 N 122.

⁵⁰ Lettre de l'architecte diocésain Vanginot au Préfet en date du 5 juillet 1886.

⁵¹ Autorisation du ministre de l'Intérieur et des Cultes pour l'acquisition d'immeubles attenants au Grand séminaire pour l'agrandissement de ses dépendances. Décret en date du 11 avril 1888. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

socialement ou au sein d'une communauté familiale et villageoise) et économique (le religieux renonce à une part de l'héritage familial composé souvent d'une fratrie nombreuse). De plus, avant les lois Ferry de 1881-1882, l'envoi d'un fils au séminaire est un moyen pour les familles de donner une éducation à leur enfant pour un coût bien moindre que dans un établissement scolaire laïque ou religieux⁵².

L'application de la loi de 1905 et le départ des séminaristes

L'histoire du bâtiment est fortement marquée par l'application de la loi de 1905 dans le cadre de laquelle les bâtiments appartenant à l'État et hébergeant des établissements scolaires confessionnels se doivent d'évacuer les lieux, ces bâtiments – tel que les séminaires – devant conformément à l'Article 4 de la loi être employés à la création d'établissements de bienfaisance ou d'enseignement.

Dans ce contexte, la documentation dédiée à l'application de cette loi sur le territoire comprend une part importante dévolue au Grand séminaire de Rodez, de l'expulsion des prêtres enseignants et des séminaristes jusqu'aux projets de la commune d'affecter ce bâtiment à l'établissement du collège de garçons⁵³.

En application de la loi de 1905, un inventaire des biens du Grand séminaire de Rodez est dressé le 7 février 1906⁵⁴. Le bâtiment du Grand séminaire fait partie des propriétés de l'État jusqu'à gérées par l'épiscopat. Un état des bâtiments gérés par l'évêché avant la loi de 1905 et qui reviennent à l'État est dressé le 7 septembre 1908 par la Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre⁵⁵. Le bâtiment côtoie dans cette liste les deux Petits séminaires, celui de Saint-Pierre et celui de Belmont ainsi que les propriétés foncières de la mense épiscopale qui comprend la Tour d'Aubrac.

Suite à cet inventaire réglementaire doit être effectué l'évacuation du séminaire en vertu de l'application de la loi de 1905⁵⁶ qui fixe à un an le délai réglementaire pour l'évacuation des bâtiments.

⁵² ENJALBERT Henri et CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire du Rouergue*, Chapitre XIV «“Cette Bretagne du Midi” (1789 à nos jours) », Toulouse, Privat, Ouest France, 1979, rééd. 2001, pp.393-424.

⁵³ AD12 – Série V – 9 V 6 – Application de la loi de 1905 et de la loi de 1907. Inventaire des biens dépendants de la mense épiscopale, du grand séminaire et des petits séminaires de Saint-Pierre et de Belmont (1905-1915).

⁵⁴ L'inventaire est dressé par le sieur Forgeut, Receveur des Domaines à Rodez. Ce dernier nous indique que « L'établissement du Grand séminaire comprend deux corps de logis formant T dont un croquis est annexé au présent procès-verbal. Le corps principal suivant A B B' B'' parallèle Boulevard Belle-Isle est affecté spécialement aux élèves de théologie. Le second corps élevé perpendiculairement au premier comprend les cuisines et le local plus spécifiquement affecté aux élèves de philosophie. [...] Édifié sur un enclos formant terre-plein en bordure des boulevards d'Estournel et de Bellisle et de la rue Balestrière et de Bonal, contenance environ 13 000 m². »

La liasse comprend la liste des terrains acquis par l'établissement pour sa construction et/ou son agrandissement.

⁵⁵ « État des immeubles ayant appartenu à la Mense épiscopale, aux Chapitres et aux séminaires et qui sont actuellement placés sous séquestre », 7 septembre 1908, la Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du timbre. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁵⁶ Télégramme 60112 du 10 octobre 1906. Ministère de l'Intérieur à Préfets. Le document stipule aux préfets qu'en vertu de l'application de la loi du 9 octobre 1905, les séminaires à défaut de la création d'association cultuelle et faute de ne pas s'être transformés en établissement d'enseignement supérieur ou secondaire privés conformément aux lois de 1850, 1875 et 1880 seront considérés comme ayant un caractère illicite. Le personnel et les élèves devant donc être dispersés. Les bâtiments appartenant à l'État, aux Départements ou

Les occupants du séminaire de Rodez et en premier lieu l'évêque s'opposent à cette évacuation. L'abbé Claude Marie Bonnet, supérieur du Grand séminaire tente à ce titre de contracter un bail de location de neuf ans auprès de la Direction Générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre afin d'éviter une expulsion. Le bail est signé le 10 décembre soit deux jours avant le délai réglementaire fixé à un an à compter de la loi du 9 décembre 1905. Un sursis de trois jours est accordé aux séminaires soit une évacuation prévue le 12 décembre 1906⁵⁷.

Pour contrer ce mouvement, l'État envoie aux préfets un télégramme pour interdire tous baux locatifs pour les bâtiments appartenant à l'État⁵⁸.

L'évacuation, malgré la pression du ministère n'est pas opérée dans les délais prévus par la loi et le clergé invoque la signature de son bail pour demeurer dans les bâtiments. Il faut attendre la décision du ministère de l'Intérieur qui qualifie de « fictifs » ces baux pour que la procédure d'expulsion reprenne⁵⁹.

Le clergé souhaite fermement se maintenir dans les murs du séminaire et crée en décembre 1906 « une association dont le but est de créer et d'entretenir un établissement et des cours d'enseignement supérieur conformes aux lois de 1875 et de 1880 » situé au Grand séminaire⁶⁰. Face à la reprise de la procédure, le clergé apparaît désespéré⁶¹.

L'évacuation du bâtiment est fixée au 6 février 1907 et l'autorité préfectorale à la vue des réticences du clergé prend ses précautions en mobilisant un détachement de la 62^e Brigade d'Infanterie du Général Vautier pour encadrer la procédure⁶².

L'évacuation du bâtiment a lieu le 6 février 1907⁶³. Est nommé le même jour un gardien du nom de Sylvain Lacan, chargé d'assurer la sécurité du bâtiment et du mobilier⁶⁴. L'inventaire des biens à l'issue de la mise sous séquestre n'a pu être retrouvé.

aux Communes ont dès le dépassement du délai fixé à un an à l'issue de la promulgation de la loi de 1905 la pleine jouissance de ces derniers. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁵⁷ Bail du 10 décembre 1906 relatif à la location par le sieur Bonnet des bâtiments du Grand séminaire pour une durée de neuf années. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁵⁸ Télégramme 60667 du 12 décembre 1906 du ministère de l'Intérieur aux Préfets. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁵⁹ Télégramme du 17 janvier 1907 du ministère de l'Intérieur aux Préfets qualifiant les baux de fictifs. Les préfets sont sommés de procéder à l'évacuation des grands et petits séminaires.

⁶⁰ Lettre de l'évêché à la préfecture du 17 décembre 1906 soussigné Verdier, Pailhol et Couderc créant une association dont le but est de créer et d'entretenir un établissement et des cours d'enseignement supérieur conformes aux lois de 1875 et de 1880 assurant les cours de théologie et sciences annexes, l'établissement se trouvant Boulevard Belle-Isle. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶¹ Lettre du 23 janvier 1907 dans laquelle le sieur Pailhol vicaire général du Grand séminaire indiquant au Préfet son souhait de rester dans les bâtiments du Grand séminaire.

⁶² Lettre du 5 février 1907 du Général Vautier, Commandant de la 62^e Brigade d'Infanterie et les Subdivisions de Mende et de Rodez à M. le Préfet. Acte de bonne réception de l'ordre de réquisition du 5 février 1905 dans le cadre de l'exécution de la réquisition du bâtiment du Grand séminaire. Ces troupes (100 hommes, des sapeurs et des ouvriers) assureront le service d'ordre le 6 février en établissant des barrages afin d'isoler le quartier formé par le Grand séminaire et l'Évêché. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶³ Un télégramme du préfet au ministère de l'Intérieur stipule que l'évacuation s'est faite en enfonçant toute les portes et que chaque occupant a dû être expulsés un à un y compris l'évêque. L'évènement s'est passé sous les protestations de l'évêque et des manifestations sans incidents graves. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶⁴ Avis du directeur de l'Enregistrement concernant ce recrutement. Document intéressant dans la mesure où il intègre une sommaire description des biens mobiliers qui occupent le bâtiment afin de justifier la non pertinence d'apposition de scellé pour en protéger l'intégrité. Le mobilier est ici composé de « matériel de réfectoire, de salles de classe ou d'étude et en mobiliers de cellules » « exception faite pour le contenu de la bibliothèque, des chapelles et de leurs sacristies ». AD12 – Série V – 9 V 6.

Suite à cette expulsion, le clergé cherche à acquérir différents biens mobiliers qui garnissent le bâtiment et en fait la demande aux services de l'État. Il s'agit ici du mobilier religieux, de meubles ainsi que de linge liturgique et du linge de maison⁶⁵.

La recherche d'une affectation

Conformément à la loi, ces bâtiments d'État doivent être alloués à des établissements d'assistance, de bienfaisance ou d'éducation et l'autorité préfectorale demande à la fois à la Ville de Rodez et au Conseil Général de l'Aveyron de se prononcer sur l'affectation qu'ils feraient du bâtiment si ce dernier leur était alloué.

À ce titre, la séance du Conseil municipal de la ville de Rodez du 27 mars 1907 aborde la question et formule le souhait de transférer le lycée de Rodez dans les locaux de l'ancien Grand séminaire. Cette orientation est modifiée par la séance du Conseil municipal de la ville de Rodez du 20 octobre 1907 qui préfère affecter l'ancien Grand séminaire à la création d'un collège de jeunes filles⁶⁶.

Cette proposition fait l'objet d'un rapport en 1908 de l'Instruction Publique envoyé au Préfet qui donne un avis favorable à ce projet⁶⁷.

Malgré l'avis du Conseil Général qui exprime en 1908 son intérêt pour obtenir l'affectation du bâtiment en vue de créer un établissement d'assistance et de bienfaisance⁶⁸, le ministère de la Justice préfère une attribution à la ville⁶⁹ qui projette d'installer en août 1908 le lycée de garçons de la ville⁷⁰. Dans l'optique de cette attribution, un plan du bâtiment est dressé le 14 août 1908 par M. Soumet, architecte de la ville de Rodez⁷¹. Ce plan nous présente ici la configuration du bâtiment à l'issue des travaux d'agrandissement conduits de 1867 à 1874. Y figure bien la construction des deux ailes à l'est du bâtiment. L'adjonction d'un troisième étage et la surélévation du beffroi dans ce cadre-là n'est toutefois pas visible ici. (Fig.7)

⁶⁵ Lettre du Directeur de l'Enregistrement en date du 15 février 1907 relative à la demande de l'ancien supérieur du grand séminaire M. Bonnet pour l'acquisition des objets liturgiques conservés dans les bâtiments mis sous séquestre. Avis sur rapport du Sous Inspecteur Arrou à ce sujet en date du 14 février 1907. AD12 – Série V – 9 V 6.

Lettre du Directeur de l'Enregistrement en date du 17 avril 1907 relative à la demande de l'ancien supérieur du grand séminaire M. Bonnet pour l'acquisition d'une partie du mobilier conservés dans les bâtiments mis sous séquestre. Avis sur rapport du Sous Inspecteur Arrou à ce sujet en date du 16 avril 1907. AD12 – Série V – 9 V 6. Lettre du Directeur de l'Enregistrement en date du 14 août 1907 relative à la demande de M. Roussel, économe de l'Institut de Théologie de Rodez pour l'acquisition de linge conservé dans les bâtiments mis sous séquestre. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶⁶ Ces deux délibérations du Conseil Municipal sont présentes dans la liasse relative au Grand séminaire. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶⁷ Rapport de l'Inspecteur général Chevrel pour le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts sur le projet de dévolution du bâti à la ville et l'affectation du Grand séminaire à l'accueil du lycée de garçon de la ville (1908). AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶⁸ Séance du 28 avril 1908 du Conseil Général. En réponse au Préfet, le Conseil Général manifeste son intérêt pour que soit dévolu en sa faveur les bâtiments de l'ancien Grand séminaire de Rodez afin d'y créer des institutions d'assistance et de bienfaisance. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁶⁹ Lettre du ministre de la Justice et des Cultes au Préfet en date du 28 juillet 1908 donnant un avis favorable pour l'attribution du bâtiment à la Commune de Rodez plutôt qu'au Conseil Général. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁷⁰ Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Rodez en date du 11 août 1908 demandant l'attribution du bâtiment à la ville pour l'installation du Lycée de Garçons. AD12 – Série V – 9 V 6.

⁷¹ AD12 – Série V – 9 V 6.

Le décret d'attribution à la commune de Rodez des bâtiments et des biens meubles de l'ancien Grand séminaire de la ville intervient le 14 mai 1909. Le Préfet procède par arrêté en date du 10 juin 1909 à la levée du séquestre à l'issue du règlement des comptes liés à la gestion du bâtiment par la ville de Rodez⁷².

Le bâtiment et son mobilier est remis à la ville de Rodez par le Receveur des Domaines à Rodez le 10 juillet 1909. Cette remise du bâtiment comprend un procès-verbal et un inventaire des biens meubles⁷³.

En 1909 toujours, les documents, livres et manuscrits aillant appartenus au séminaire sont versés à la bibliothèque des Archives départementales et à la bibliothèque de la ville de Rodez.

On notera que par décret du 10 novembre 1910 l'attribution des biens ayant appartenu au Grand séminaire à savoir titres, maisons et fermes sont alloués au Département de l'Aveyron. Le procès-verbal de remise des biens date du 2 février 1911⁷⁴.

Nous avons pu trouver certaines vues du Grand séminaire dans sa configuration de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle grâce aux cartes postales anciennes. Nous intégrons ici l'une d'elles qui nous montre la façade sud du bâtiment coiffée de son beffroi et encore pourvu de sa chapelle⁷⁵. Il apparaît de plus que au centre des ailes est du bâtiment, au niveau de l'extrémité est du corps central se trouve un petit lanterneau de plan carré et à quatre faces ajourées par deux baies en arc plein cintre sur la face visible. Ce lanterneau devait très vraisemblablement accueillir une chambre des cloches. La toiture à quatre pans est coiffée d'un épi de faitage. (Fig.8).

Cette vue figure vraisemblablement le bâtiment dans son affectation de Grand séminaire diocésain. Plusieurs indices nous conduisent à cette déduction et notamment la présence de la chapelle ainsi que d'une croix à l'extrémité du beffroi central. Cette vue est donc très probablement antérieure à 1906 et au départ du clergé des bâtiments.

Si la Commune projette d'installer le lycée de garçons de la ville dans les bâtiments au moment où elle en devient propriétaire (1909), ce projet est suspendu dans le contexte de la Grande Guerre. Le bâtiment sert en effet à partir du 19 août 1914 d'hôpital militaire sous la dénomination « Hôpital complémentaire 22 ». D'une capacité de 250 lits, il a accueilli jusqu'en 1919 des blessés et des familles de réfugiés.

De l'incendie de 1919 à l'installation du collège de jeunes filles

Le bâtiment est en grande partie détruit par un incendie en 1919 ce qui va retarder le projet de la Ville d'y installer le collège de jeunes filles.

La carte postale que nous avons intégré ici est une vue du bâtiment présentant son état après cet incendie qui fut très violent si l'on en juge les traces noires sur les façades ainsi que l'état des menuiseries et des fenêtres quasi-toutes détruites. (Fig.8 bis). Le bâtiment apparaît ici sans sa chapelle dont les éléments relatifs à sa destruction n'ont pu être retrouvés dans les sources. Le lanterneau latéral a lui aussi disparu.

Dès 1921, le projet de rénovation est lancé sous l'égide de l'architecte de la ville, le Sieur Soumet qui rédige le premier devis-descriptif propre à conduire les travaux de réparation et

⁷² Idem.

⁷³ Idem.

⁷⁴ Idem.

⁷⁵ AD12, Fonds Fi, Cote 12 Fi 3210-3688.

d'aménagement⁷⁶. Dans le cadre de ce projet, l'architecte dresse un plan indiquant les parties de l'édifice à couvrir dans le cadre de la rénovation⁷⁷. (Fig.9). Ce plan nous donne ici de précieuses informations sur la structure et l'organisation du bâtiment rénové et en particulier au sujet du beffroi qui disparaît au profit de la construction d'un lanterneau au-dessus du pavillon central.

Ce travail de rénovation commence en 1925 avec la mise en adjudication des travaux⁷⁸. Il est visible au travers des cartes postales et il nous a été possible de trouver l'une d'elles qui nous montre une vue du bâtiment lors des travaux réalisés au niveau de la toiture. (Fig.10).

La carte nous montre ici un bâtiment dont la couverture est en cours d'achèvement. Si la quasi-totalité de la toiture du corps central est recouverte d'ardoise, la charpente du pavillon central comme du pavillon latéral ainsi que celle de l'aile est encore à nue.

Les travaux se poursuivent jusqu'en 1930, date où le cours secondaire de jeunes filles s'installe dans le bâtiment. Ce cours secondaire est transformé par la même occasion en collège. Néanmoins, tous les travaux ne sont pas encore achevés et ces derniers perdurent jusqu'en 1938⁷⁹.

Nous avons pu trouver dans le cadre de cette installation du collège de jeunes filles dans les bâtiments de l'ancien séminaire le rapport de Madame Rougié, directrice de l'établissement en 1930 nous indiquant que malgré le caractère inachevé des travaux, « la vie scolaire a pu s'organiser avec ordre dans les parties disponibles des locaux. Telle quelle, la vie matérielle est devenue infiniment plus conforme à l'hygiène et plus agréable que dans l'ancien local⁸⁰. »

Sur délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rodez en date de 1934, l'établissement porte dès l'année suivante le nom d'Amans-Joseph Fabre. Son nom est apposé sur la porte de l'établissement et un buste de cet homme politique et philosophe aveyronnais est installé dans le collège en 1935.

Concernant l'aménagement intérieur du collège de jeunes filles, nous avons pu trouver certaines informations dans une brochure de présentation des établissements scolaires du département pour l'année 1938 dans laquelle la directrice du collège Fabre réalise une description de l'établissement⁸¹ (Annexe 1). Même s'il s'agit ici d'une démarche de « promotion » plutôt que de description du bâtiment, ce document nous renseigne sur certaines caractéristiques et aménagements du collège huit ans après l'installation des jeunes filles.

Cette description comprend par ailleurs des photographies à savoir une vue de la façade nord du bâtiment, la vue de l'entrée principale – qui à cette période n'était pas celle employée actuellement via les escaliers et le pavillon donnant sur le boulevard Belle-Isle mais par une porte

⁷⁶ Liasse comprenant le « devis descriptif et estimatif des travaux d'aménagement pour l'installation du collège de jeunes filles dans une partie du nouveau lycée incendié en 1919 » dressé par l'architecte de la ville de Rodez le Sieur Soumet le 10 juillet 1921. Ce premier projet est modifié le 17 décembre 1923 où l'ensemble des travaux est estimé à 1 063 860 francs. Le projet est validé en 1924 pour 1 010 990 francs. AD 12, Série T : Éducation Nationale – Beaux-Arts (1800 -1940), Cote 11 T 4 - 2 Enseignement secondaire – Cours secondaire puis collège de jeunes filles de Rodez – Travaux sur le collège de jeunes filles 1924-1946.

⁷⁷ Plan dressé le 10 juillet 1921 par l'architecte Soumet. AD12, Série T, Cote 11 T 4.

⁷⁸ Registre des délibérations du Conseil Municipal de la ville de Rodez en date du 3 février 1925.

⁷⁹ Entre 1930 et 1938, les sources mentionnent différents travaux d'aménagements intérieurs. Certaines liasses sont relatives à l'acquisition du mobilier nécessaire au collège. AD12, Série T, Cote 11 T 4.

⁸⁰ Rapport de Madame Rougié, directrice de l'établissement en date du 7 novembre 1930. AD12, Série W, Cote 20 W 3 - Fonds collège Fabre - Rapports de direction - 1919 – 1931.

⁸¹ PIETRI C. (directrice de l'établissement), « Collège Joseph-Fabre, de Rodez », in *L'enseignement public dans le département de l'Aveyron*, Rodez, G. Subervie, 1938, pp.43-47.

Ouvrage sous la forme de brochure présentant les établissements sous la forme d'articles écrits la plupart du temps par les chefs d'établissement afin de promouvoir leurs structures.

donnant sur le boulevard d'Estourmel – ainsi qu'une vue de la galerie d'art ce qui nous permet d'attester de la présence de ce lieux destiné à l'éducation des jeunes filles dans l'édifice entre 1930 et 1938. (Fig.11 et 12).

Les travaux postérieurs aux années 1930 concernent surtout les abords du collège. On peut citer à ce titre le cas de la destruction d'un immeuble au 41 rue de Bonald pour aménager un accès pour l'établissement et afin d'édifier un mur de clôture, ces opérations aillant été conduites entre 1945 et 1946⁸².

Le collège devient lycée en 1954 puis lycée mixte en 1969. L'aile contemporaine située à l'est de l'ensemble est réalisée dans les années 1960. Un incendie a lieu en 1977 et la rénovation du bâtiment s'étend jusqu'en 1981.

En 1986 les lois de décentralisation rendent le Conseil Général propriétaire du lieu qui est redevenu un collège. La collectivité gère depuis tous les travaux sur le bâtiment.

⁸² Ces travaux sur les abords du site sont mentionnés dans la documentation préfectorale relative au collège Fabre. AD12, Série T, Cote 11 T 4.

Description

Situation

Le bâtiment est situé au nord de l'enceinte historique de la ville de Rodez, le long des boulevards d'Estourmel et de Belle-Isle. L'emprise cadastrale des bâtiments est comprise sur les parcelles de la section AB aux numéros : 1, 317, 316 et 256 (Fig.13) (Fig.14).

Accès

On accède au bâtiment via quatre entrées. L'entrée principale donnant sur le boulevard Belle-Isle est ménagée dans l'épaisseur du mur de soutènement qui ceinture le terre-plein sur lequel est construit l'édifice. Dans cette épaisseur, en renforcement sont aménagés deux escaliers à volées droite permettant de rallier le perron d'un pavillon faisant office d'entrée principale. Les deux escaliers sont bordés d'une rampe dont les bases comprennent deux piédestaux quadrangulaires, moulurés en scotie renversée en parties supérieures et supportant chacun d'eux un globe. L'accès aux escaliers est barré par deux grilles.

La seconde entrée est ménagée dans le même mur de soutènement au niveau de la base de la muraille et donne sur le boulevard Belle-Isle (Fig.15). Située à l'ouest de l'entrée principale, elle était dans les années 1930 l'entrée principale du collège de jeunes filles. Cette entrée prend la forme d'une porte dont l'encadrement est en pierre et dont le couvrement est en arc plein cintre. La porte se compose de deux vantaux en bois surmontés d'un tympan ajouré en éventail réalisé en fer. Cette entrée permet d'accéder à un escalier à simple volée droite permettant de rallier le niveau de soubassement de l'aile est du bâtiment principal (Fig.16).

La troisième entrée est située à l'est du bâtiment principal, entre le 35 et le 43 rue de Bonald. Cette entrée ménagée pour les véhicules permet d'accéder à la cour arrière de l'aile contemporaine via un portail métallique (Fig.17).

Enfin, la dernière entrée se situe sur le boulevard d'Estourmel à l'angle sud-ouest de la parcelle AB 217. Il s'agit d'une entrée piétonne close par une grille à deux vantaux, précédée d'un escalier droit à cinq degrés bordé par deux piliers appareillés en pierre de taille et surmontés d'une excroissance quadrangulaire moulurée (Fig.18).

Le mur de soutènement qui ceinture le collège est appareillé en moellons de grès et ponctué de piles en pierre de taille. La maçonnerie comprend de plus plusieurs anneaux en fer destinés au harnachement des animaux sur le boulevard (Fig.19).

Matériaux du gros-œuvre

L'ensemble des édifices, sauf mention contraire est appareillé en moellons pour le remplissage et en pierre de taille en grès pour les encadrements et éléments de décor et modénatures. Les façades des bâtiments sont recouvertes d'enduit, principalement sur les zones de remplissage exécutées en moellons de grès.

Le pavillon d'accès

Le pavillon de l'entrée principale comprend un perron situé au sommet d'un escalier à deux volées. Il est couvert, l'ensemble formant avant-corps du pavillon d'entrée. La couverture du perron est portée par deux colonnes doriques. L'architrave et la frise de l'entablement sont vierges. La corniche moulurée est surmontée d'un fronton triangulaire qui comprend un tympan lui aussi vierge. Le pavillon comprend sur la façade donnant sur le boulevard Belle-Isle une porte faisant office d'entrée principale. Composée de deux vantaux en bois et d'un tympan aveugle en bois, le couvrement de cette porte est en arc plein cintre bordé d'une archivolt moulurée reposant sur deux impostes moulurées. Cet encadrement est bordé par deux pilastres doriques ainsi que par deux baies en arc plein cintre à archivoltes moulurées. La base des pilastres forme un cordon s'étendant sur les deux côtés de la façade et forme l'assise des deux baies. Ces dernières sont pourvues de fenêtres en bois et de tympan aveugles en bois. L'ensemble est protégé par une grille de fenêtre en métal. La partie supérieure de la façade bénéficie des mêmes caractéristiques que l'entablement de l'avant corps. Les angles du bâtiment sont appareillés en bossage (Fig.20). La façade arrière du pavillon située au sud présente les mêmes caractéristiques architecturales, excepté pour la porte située en partie centrale qui bénéficie d'un encadrement constitué uniquement d'une archivolt moulurée et qui n'est pas bordé de pilastres. La façade ouest est aveugle au rez-de-chaussée et comprend deux fenêtres au premier étage. La façade est comprend au rez-de-chaussée une porte et une fenêtre ainsi qu'un petit corps de bâtiment accolé à l'édifice. Le premier étage comprend une fenêtre. La toiture à deux versants et deux croupes est bordée par la toiture de l'avant-corps recouvrant le perron. Les deux croupes accueillent en leurs extrémités deux souches de cheminés. La toiture est ornée de deux épis de faitages en zinc. La couverture est en ardoise (Fig.21).

À l'intérieur, le rez-de-chaussée comprend un vestibule central comprenant quatre encadrements de porte moulurés dont un est muré. Le vestibule est bordé de quatre pièces. Le second niveau comprend quatre pièces et un corridor (Fig.22).

La cour nord

Le pavillon donne sur la cour nord de l'établissement scindée en deux parties. Celle située à l'est comprend un jardin, celle à l'ouest comprend un terrain de sport. Entre ces deux espaces, un parterre mène au pavillon central du bâtiment principal (Fig.23).

Le corps central du bâtiment

Ce bâtiment au plan en T comprend un corps principal qui s'étire d'est en ouest de part et d'autre du pavillon central, un autre pavillon situé à l'ouest, une aile située à l'est et s'étirant du nord au sud ainsi qu'une aile et un corps de bâtiment contemporains situés en prolongement est de cette aile nord-sud. Cet ensemble est bordé au sud d'une grande cour elle-même bordée d'un immeuble construit sur deux niveaux faisant office de dépendance et d'un gymnase.

Nous choisirons de réaliser le commentaire architectural corps de bâtiments par corps de bâtiments en commençant par le corps central qui s'étire de part et d'autre du pavillon central comprenant trois étages et un niveau de comble.

La façade nord du pavillon comprend cinq travées. On accède à ce pavillon via un escalier extérieur bordé de deux piédestaux. La corniche de ces deux piédestaux se prolonge sur la façade du

pavillon central et sur les deux ailes qui le bordent. Cet escalier est attenant au niveau de soubassement du pavillon où est ménagée une porte dans la première travée (Fig.24). Le rez-de-chaussée du pavillon central comprend trois portes et deux fenêtres. Les trois portes en partie centrale sont couvertes en arc plein cintre. Les deux trumeaux sont en pierre de taille et le reste de la façade est enduit sauf les encadrements des fenêtres qui sont en pierre de taille. Les piédroits des portes sont surmontés d'impôstes moulurées qui se prolongent sur la façade en formant cordon. La partie supérieure des arcs comprend une archivolt moulurée.

Le premier étage comprend cinq fenêtres dans la continuité des cinq ouvertures du rez-de-chaussée. L'assise des fenêtres est moulurée et se prolonge sur la façade pour former un cordon qui souligne le premier niveau. Les fenêtres en bois sont en trois parties dont celle médiane est mobile permettant l'ouverture. Le second niveau a les mêmes caractéristiques que le premier à la différence que le cordon n'est ici pas mouluré. Il est surmonté d'une corniche moulurée qui vient ici rappeler le niveau de la couverture du bâtiment avant les travaux de 1866-1874. Le troisième étage est similaire au second à la différence qu'il comprend entre les fenêtres de la première et de la seconde travée ainsi qu'entre celles comprises entre la quatrième et la cinquième deux pilastres doriques et que la corniche est moins saillante qu'au niveau du deuxième étage. Le niveau de comble s'organise sur trois travées et est bordé de la toiture à deux pans en ardoise du corps principal qui s'étire sur des deux ailes latérales au pavillon. Ce niveau est percé de trois yeux de bœufs. Ces ouvertures sont bordées par deux pilastres doriques et par deux piliers formant l'angle de ce niveau couvert par une toiture à quatre pans en ardoise. Cette toiture comprend à son extrémité un lanterneau à la toiture à quatre pans coiffée d'un épi de faitage en zinc.

La façade sud du pavillon central comprend les mêmes caractéristiques que la façade nord à la différence que les cinq travées du rez-de-chaussée comprennent cinq arcades formant portique donnant sur la galerie couverte qui s'étend sur les ailes latérales au pavillon. Les piédroits sont surmontés d'impôstes moulurées s'étendant à la façade pour former cordon et sont ornés d'archivoltes moulurées. Le troisième étage comprend de plus entre chaque travée un pilastre dorique (Fig.25).

À l'intérieur, le rez-de-chaussée comprend un espace fermé et un espace ouvert concordant avec la galerie extérieure. Concernant la partie fermée la première travée depuis la façade nord accueille une cage d'escalier tournant qui dessert les différents niveaux. La cinquième travée est attenante aux salles de classe de l'aile droite. Les trois travées centrales accueillent un vestibule dont les arcades présentent les mêmes caractéristiques qu'à l'extérieur du bâtiment à la différence qu'ils sont bordés de pilastres doriques. Ces arcades sont aussi présentes au niveau des murs est et ouest du vestibule mais sont ici fermées par la maçonnerie. Le mur séparant le vestibule de la galerie comprend lui aussi trois arcades. L'une d'elles en partie centrale est ouverte, les deux latérales étant bouchées. Ces arcades sont au niveau de l'encadrement entièrement recouvertes d'enduit de sorte que seul leur forme générale subsiste et est encore lisible. Les arcades de la partie ouverte correspondant à la galerie extérieure donnant sur la façade sud ont des caractéristiques similaires à celles du vestibule donnant sur la cour nord (Fig.26). Les premier, deuxième et troisième étages comprennent des salles de classes. Le niveau de comble comprend la charpente du pavillon ainsi que celle du lanterneau. Plusieurs éléments de charpente ont été récemment remplacés (Fig.27). Cette partie de l'édifice nous montre quelques traces d'éléments en bois ou d'éléments de maçonneries calcinées datant de l'incendie de 1977 et qui n'ont pas été remplacés (Fig.28).

Les deux ailes attenantes au pavillon central s'étirent vers l'est et vers l'ouest et permettent de rallier l'aile est du bâtiment ainsi que le pavillon ouest. Ces deux ailes sont symétriques et

comprennent chacune onze travées. Le soubassement de l'aile gauche de la façade nord comprend deux portes. L'accès à ces deux portes depuis la cour nord située au-dessus de ce niveau de soubassement se fait via un escalier et un corridor extérieur (Fig.29). Du côté de l'aile droite, seule une porte et deux jours ponctuent ce niveau de soubassement à l'extrémité ouest de l'aile (Fig.30). Le passage du niveau de soubassement au rez-de-chaussée est marqué par la présence d'un cordon dans le prolongement de celui du pavillon central. L'encadrement en pierre de taille comprend des piédroits surmontés d'impôstes moulurés se prolongent sur la façade pour former cordon. Ces impôstes sont surmontées d'arcs plein cintre ornés d'archivoltes moulurées. L'organisation des premier et deuxième étage est la même que pour les niveaux équivalents du pavillon central. Le passage du deuxième au troisième étage ne se traduit cependant pas par la présence d'une corniche mais par un cordon ponctué de gouttes. Les fenêtres du troisième étage sont de plus petite dimension que celles du troisième niveau du pavillon central. L'encadrement en pierre ne comprend pas d'assise formant cordon sur la façade. Ce niveau est surmonté d'une corniche soutenue par des modillons dont l'assise s'inscrit sur un cordon (Fig.31). La façade sud de ces deux ailes présente la même organisation à la différence que le rez-de-chaussée est ajouré par des arcades formant portique donnant accès à la galerie extérieure et non par des fenêtres comme sur la façade nord. Ces arcades en arc plein cintre reposent sur des piédroits en pierre de taille sur lesquels s'ancrent des impôstes moulurées. Les arcs sont ornés d'une archivolte moulurée (Fig.32).

On peut remarquer la présence à la base de cette galerie, du côté de la cour et au niveau des premières travées du côté est du corps principal des grilles métalliques protégeant les bouches d'aération du couloir présent au niveau du soubassement du bâtiment (Fig.33).

À l'intérieur, l'aile qui s'étire à l'est du pavillon central comprend au niveau du soubassement une salle de classe attenante avec les portes précédemment évoquées ainsi qu'un corridor de déambulation situé dans son prolongement, contre le mur de la façade sud. La salle de classe est voûtée (Fig.34). À l'opposé, du côté de l'aile s'étirant à l'ouest du pavillon central, le niveau de soubassement accueille une enfilade de sept caves servant de dépendances fonctionnelles aux espaces d'habitations alloués au personnel de l'établissement et situés dans le pavillon ouest (Fig.35). Les niveaux supérieurs comprennent pour chacun un couloir de déambulation donnant sur la cour sud ainsi que des salles de classe. Le niveau de comble comprend une charpente en bois dont une partie est réalisée en lamellé-collé, fruit de la rénovation qui a suivi l'incendie de 1977 (Fig.36).

Le pavillon ouest

Le pavillon comprend à la fois une travée située dans le prolongement de l'aile droite du corps principal ainsi qu'un bâtiment quadrangulaire. Les quatre angles du bâtiment sont pourvus d'un chaînage d'angle (Fig.37). La travée isolée comprend sur le plan de la forme des élévations les mêmes caractéristiques que les première et cinquième travées du pavillon central. La façade est du bâtiment quadrangulaire comprend deux travées situées de part et d'autre de l'aile du corps principal avec une fenêtre par niveau soit quatre fenêtres par travées. Idem pour les façades nord et sud qui comprennent chacune sur quatre niveaux trois travées accueillant trois fenêtres ainsi que deux lucarnes au niveau de l'étage de comble. La façade ouest comprend quant à elle cinq travées. Le rez-de-chaussée comprend quatre fenêtres en arc plein cintre à encadrement en pierre et chaînage d'angle et où les piédroits sont surmontés d'impôstes moulurés se poursuivant sur la façade. L'arc est surmonté d'une archivolte moulurée. Le niveau comprend par ailleurs une porte avec les mêmes caractéristiques architecturales. Le premier et le second étage comprennent chacun

six fenêtres dont deux au niveau de la troisième travée sont accolées et séparées par un montant en pierre. Ces deux fenêtres se partagent la même plate-bande. Le troisième étage comprend cinq fenêtres. Le niveau de comble comprend trois lucarnes. La toiture à deux pans et croupes est recouverte d'ardoises (Fig.38). On notera que les façades sud et ouest sont pourvues de soupiraux qui communiquent avec l'ancienne chaufferie de l'établissement située dans les caves de ce corps de bâtiment. L'un de ces soupiraux est ici plus large et haut que les autres dans la mesure où via un loquet il servait à envoyer le charbon directement dans la fosse à charbon située près de la chaudière (Fig.39).

À l'intérieur, la travée isolée accueille les extrémités des couloirs de déambulation donnant sur la cour sud des trois niveaux ainsi qu'une cage d'escalier. Le bâtiment quadrangulaire s'articule sur cinq niveaux. Dans la mesure où cette partie est allouée au logement du personnel du collège, il apparaît que l'organisation intérieure de ce corps de bâtiment est restée celle la plus en adéquation avec la morphologie et les volumes du collège de jeune fille des années 1930. La desserte des différents niveaux se fait au moyen d'un escalier tournant en bois qui apparaît être celui des années 1930 même si ce dernier a été modifié pour installer en son centre un ascenseur (Fig.40). Le premier niveau est celui des caves. Ce dernier accueille l'espace de stockage du combustible entreposé dans une fosse à charbon. Cette cave accueillait l'ancienne chaufferie du collège. Le mur sud comprend deux bouches d'évacuation des fumées (Fig.41). Le rez-de-chaussée comprend un grand couloir reliant la porte d'entrée de la façade ouest et la galerie extérieure du corps principal. L'accès à cette galerie extérieure se fait au moyen d'une porte couverte en arc plein cintre. Le couloir dessert différentes pièces d'habitation. Les trois niveaux supérieurs accueillent des espaces d'habitation (Fig.42).

L'aile est

L'aile est comprend à la fois le pavillon initial symétrique à celui situé à l'ouest et construit entre 1824 et 1842 ainsi que l'extension au nord et au sud de ce pavillon réalisée entre 1866 et 1874. Le plan et l'organisation de la partie centrale de cette aile correspondent au pavillon initial. Elle est la même que celle du pavillon ouest. L'aile comprend cinq niveaux dont un de soubassement. On accède au niveau de soubassement de la façade donnant sur la cour nord et orientée à l'ouest par le biais de deux portes couvertes en arc surbaissés donnant sur un corridor extérieur. Ce corridor est contigu à un escalier extérieur qui mène à la porte d'entrée située sur le boulevard Belle-Isle et ménagée dans le mur de soutènement faisant office d'enceinte du collège. Ces deux portes sont bordées de quatre fenêtres en arc surbaissés. L'ensemble de ces ouvertures bénéficie d'un encadrement en pierre de taille. Le corridor extérieur dessert également la salle de classe du corps principal. Sur ce même niveau, le corps de bâtiment du pavillon initial accueille une porte permettant d'accéder à la classe et présente les mêmes caractéristiques architecturales que les deux précédemment citées dans la description du soubassement des ailes du corps de bâtiment principal (Fig.43). La même travée située dans la continuité du corps central et appartenant au pavillon est comprend une fenêtre par niveau. Le rez-de-chaussée de la façade ouest comprend sept fenêtres couvertes en arc plein cintre et une porte ménagée en dessous de la fenêtre dans la première travée nord de la façade. L'appui de la fenêtre sert ici de linteau à une porte. On accède à cette porte via un escalier extérieur surplombant le corridor extérieur. Les premier, deuxième et troisième niveaux comprennent chacun sept fenêtres (Fig.44). La façade nord comprend une porte et une fenêtre au niveau du soubassement. Les trois autres niveaux comprennent trois fenêtres par étage. La façade

orientale est en partie aveugle car accolée à l'aile contemporaine. Au sud de la façade, seul une travée d'ouverture est visible. La partie accolée au bâtiment contemporain comprend une porte par niveaux permettant la circulation entre les deux corps de bâtiment. Le reste de la façade est donne sur une cour ponctuée d'arbres et contigüe au portail permettant d'accéder à la rue de Bonald. Cette façade comprend au rez-de-chaussée une fenêtre, deux portes et une autre fenêtre donnant sur une terrasse. Le niveau se prolonge au sud avec cinq fenêtres et une porte dont les caractéristiques diffèrent du reste de la construction, cet ensemble appartenant à l'agrandissement de 1866-1874. Les fenêtres couvertes en arc plein cintre comprennent des piédroits surmontés d'impôstes moulurées se prolongeant sur la façade en formant cordon. Les parties inférieures des piédroits sont ornées de moulures en forme de cavets renversés. Ces baies sont de plus pourvues d'un ébrasement et d'une voussure à un degré. La porte située à l'extrémité sud de cette façade s'inscrit dans la continuité du programme même si elle est de plus grande dimensions que les fenêtres. L'arc est surmonté d'une archivolt moulurée. La baie comprend un ébrasement et une voussure à un degré. L'ornementation de ces parties en renforcement est similaire à l'encadrement de la baie ici présentée (Fig.45).

Les trois étages s'articulent sur quatorze travées. Un niveau supplémentaire est présent au niveau de l'emplacement du pavillon est et compte trois travées, ces dernières étant séparées par des pilastres doriques. Les angles de ce niveau sont ornés de piliers. Cette façade est surmontée dans sa partie sud de trois lucarnes (Fig.46). La façade sud comprend un rez-de-chaussée ponctué de trois fenêtres aux mêmes caractéristiques que les fenêtres à ébrasement et à voussure étudiées précédemment. Les trois étages sont pourvus chacun de trois fenêtres et le niveau de comble comprend au niveau de la croupe une lucarne. La façade ouest donnant sur la cour sud est à nouveau construite dans le registre architectural dans la continuité du corps principal. Le rez-de-chaussée comprend deux fenêtres, deux grandes fenêtres, une porte qui à la vue de la forme de ses piédroits devait être initialement une fenêtre ainsi qu'une seconde porte plus large. À l'extrémité sud de la façade sont présentes deux fenêtres séparées par un pilier en pierre. Le cordon de la façade fait ici office de linteau à ces deux fenêtres. Elles sont couvertes d'un arc plein cintre à archivolt moulurée. La fenêtre de gauche semble initialement avoir été une porte si l'on en juge la forme de la maçonnerie en partie inférieure qui à ce niveau n'est pas en pierre de taille mais recouverte d'enduit. Les trois étages s'articulent sur sept travées. Le niveau de comble comprend trois lucarnes. Le pavillon est intégré dans cet ensemble et comprend de plus une travée prise dans la continuité du corps principal. Elle comprend au rez-de-chaussée une arcade ouverte sur la galerie extérieure donnant sur la cour sud (Fig.46). La couverture de l'aile est comprend une charpente spécifique au niveau de l'emplacement du pavillon initial. Ce toit est à quatre pans et est recouvert d'ardoise. Figure en son sommet un épi de faitage en zinc. Cette toiture est bordée par les deux toitures de l'extension de 1866-1874. Ces deux toits sont à deux pans et croupe et sont recouverts d'ardoise. La toiture nord comprend un épi de faitage en zinc.

À l'intérieur, le niveau de soubassement accueille une cage d'escalier permettant de rallier les différents niveaux ainsi qu'une grande salle qui accueille des piliers séparés par un arc plein cintre et des arcs surbaissés. Cette salle sert aujourd'hui de foyer (Fig.47). Cet espace est séparé des pièces situées dans le pavillon initial par des arcades en arc plein cintre. Ces derniers délimitent de plus les différentes pièces dans cet espace qui comprend une cage d'escalier et un escalier permettant de desservir les différents niveaux. Ces espaces sont attenants avec le couloir et la salle de classe présents à la fois dans le corps de bâtiment central et dans le pavillon est. Ce niveau de soubassement semble avoir été rehaussé d'après la hauteur sous les arcades dont les piédroits sont

quasi ensevelis sous le niveau de la dalle en béton (Fig.48). Le rez-de-chaussée a été largement remanié de manière à l'adapter aux usages scolaires mais il demeure malgré tout quelques éléments d'architecture originaux encore visibles. Parmi-eux, on notera la présence, dans la partie située au centre de l'aile et en prolongement du corps principal du bâtiment, partie correspondant au centre du pavillon initial est, de quatre colonnes doriques engagées. Ces colonnes décorent les trumeaux d'arcades couvertes en arcs plein cintre enduits et recouverts de peinture mais où les impostes et leur prolongement formant cordon ont été conservés (Fig.49). L'autre trace visible se situe dans la salle attenante à cet espace et située dans le prolongement nord du pavillon est. Cette salle qui fait aujourd'hui office de préau accueille au niveau du mur est une rangée de cinq arcades couvertes en arc plein cintre reposant sur des pilastres doriques et comprennent en renforcement un ébrasement et une voussure à un degré appareillé en pierre de taille. Cette rangée d'arcades formant portique devait à l'origine être ajourée et donner sur la partie est du collège avant la construction de l'aile contemporaine qui a conduit au comblement de ces ouvertures. Au-dessus des pilastres figurent des corbeaux en pierre ornés en partie inférieure d'un tore et servant à soutenir le plancher du premier étage (Fig.50). Par symétrie, le même type de vestige est visible sur le mur opposé de cette salle où figurent les pilastres surmontés des corbeaux d'ancrage. Les autres espaces de ce niveau comprennent des salles de classes ou des espaces de déambulation ainsi qu'une cage d'escalier au niveau de l'extrême sud de l'aile desservant les différents niveaux. Les niveaux supérieurs accueillent des salles de classes. On notera que le niveau de comble a été aménagé afin d'y créer au niveau de la partie nord de l'aile des logements de professeurs sous la forme de chambres avec sanitaires communs.

L'aile contemporaine

L'aile contemporaine réalisée dans les années 1960 est attenante à cette aile. Elle se compose d'un corps de bâtiment construit sur un niveau de soubassement, un rez-de-chaussée et trois étages (Fig.51). Ce bâtiment entièrement en béton comprend un avant-corps donnant sur la cour arrière située près du portail permettant l'accès à la rue de Bonald. Cet avant-corps fait office de réfectoire. Cette extension comprend par ailleurs la chaufferie du collège dont la cheminée a été accolée à l'aile est du bâtiment entre la septième et la huitième travée en partant du sud de la façade est. Le corps principal de cette aile comprend un toit à deux pans en ardoise. La couverture de l'avant corps est un toit terrasse (Fig.52).

Les dépendances

Le bâtiment comprend deux dépendances. La première est un petit immeuble attenant à la cour sud du collège. Ce bâtiment sert aujourd'hui d'atelier au personnel d'entretien du collège. Son plan est en forme de L. Il s'organise sur trois niveaux et est entièrement enduit. La façade donnant sur la cour comprend au rez-de-chaussée trois portes. Le linteau de la porte centrale est surmonté d'une corniche moulurée. La porte située en partie droite comprend un couvrement en arc surbaissé. Le premier et le second étage comprennent chacun trois fenêtres. La façade comprend un chaînage d'angle en pierre. La façade est comprend un escalier de secours accolé au bâtiment ainsi qu'une porte et une fenêtre par niveau. La façade arrière située au sud est en partie aveugle sauf au niveau où elle donne sur la petite cour intérieure situé à l'arrière du bâtiment. Une porte est située au niveau du rez-de-chaussée et les deux étages supérieurs comprennent chacun une fenêtre. La façade

est donnant sur la même cour comprend une fenêtre par niveau. Enfin la façade donnant sur l'ouest est attenante au gymnase. On accède d'un bâtiment à l'autre via une porte ménagée sur cette façade au niveau de rez-de-chaussée. La toiture à deux pans fait un retour d'équerre pour se calquer sur le plan en L. Cette toiture est en ardoise et accueille une souche de cheminée (Fig.53).

L'enceinte du collège est aussi pourvue de garages destinés au personnel du site et situés dans le prolongement ouest de la cour sud.

Cette cour sud est de plus bordée par un gymnase géré par la Commune et attenant au bâtiment annexe (Fig.54).

Bibliographie :

Monographie

CHOLVY Gérard, « "Cette Bretagne du Midi" (1789 à nos jours) », Chapitre XIV, ENJALBERT Henri et CHOLVY Gérard (dirs.), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, Ouest France, 1979, rééd. 2001, pp.393-424.

CHOLVY Gérard « Ville catholique ou anticléricale ? », Chapitre 9, ENJALBERT Henri (dir.), *Histoire de Rodez*, Toulouse, Privat, 1981, pp.275-302.

PIETRI C. (directrice de l'établissement), « Collège Joseph-Fabre, de Rodez », *L'enseignement public dans le département de l'Aveyron*, Rodez, G. Subervie, 1938, pp.43-47.

Articles

TAUSSAT Robert, « Etienne Boissonnade (1796-1862) : Un Haussmann aveyronnais », *Etudes Aveyronnaises*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1996, pp.159-172.

Sitographie :

Répertoire des architectes diocésains du XIXe siècle. Sous la direction de Jean-Michel Leniaud. Article dédié à Etienne-Joseph Boissonnade. Accessible à l'adresse :

<http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/69>

Annexes :

Annexe 1 : Description du collège Joseph Fabre de Rodez par la directrice de l'établissement.

PIETRI C. (directrice de l'établissement), « Collège Joseph-Fabre, de Rodez », *L'enseignement public dans le département de l'Aveyron*, Rodez, G. Subervie, 1938, pp.43-47.

« LOCAL. – C'est là qu'on trouve enfin des classes spacieuses et claires, confortables grâce au chauffage central. Les salles de gymnastique, de dessin, les laboratoires, l'amphithéâtre de physique, pourvus d'un matériel suffisant, offrent aux élèves les conditions de travail les plus favorables. [...] Les mêmes préoccupations d'hygiène et de confort ont présidés à l'installation de l'internat : les dortoirs sont vastes, bien aérés, biens éclairés et chauffés. Les lavabos et les douches en sont tout proches. [...]

Le réfectoire, récemment transformé et embelli, fait, avec ses tables à nappes claires, l'impression la plus agréable.

Les cours de récréations au midi, le tennis, le basket-ball et 2 volley-ball, ainsi que des jeux offerts par l'Association des Parents d'élèves permettent la détente nécessaire après les heures laborieuses des leçons et des études. Enfin, un poste de radio est utilisé pour l'audition de concerts et de conférences. »

Figures :

Fig.1 : Vue de l'emprise des bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades avant leur destruction en 1824. Associé, l'emplacement figuré en rouge du Grand séminaire (emprise 1912). Le nord est en haut. Tiré de BENOIT Pierre, Le vieux Rodez, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912, planche insérée entre la page 336 et la page 337.

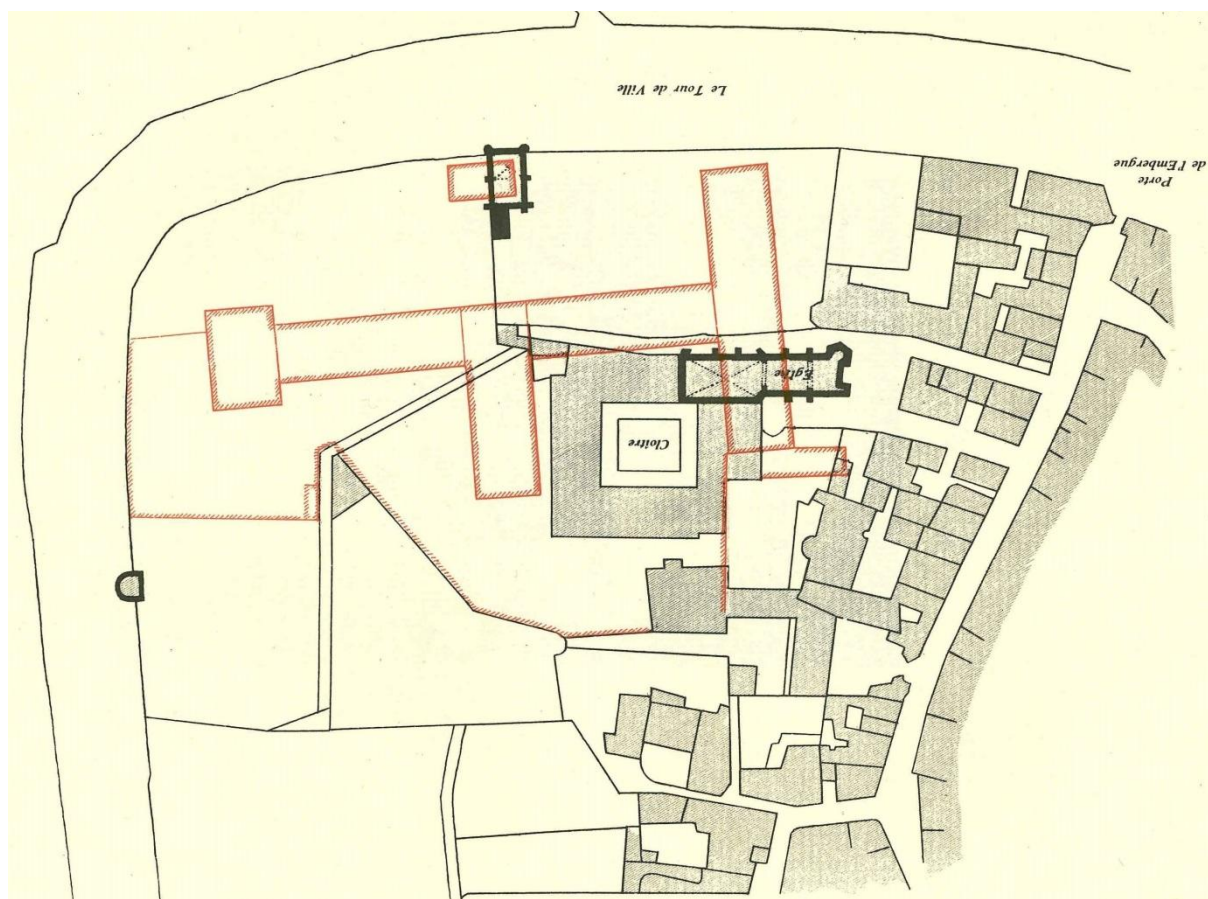


Fig.2 : Vue du plan du rez-de-chaussée du projet de construction du Grand séminaire de Rodez. État du projet en date de 1828. Plan dressé par Treillet. AD12, 4 N 120.

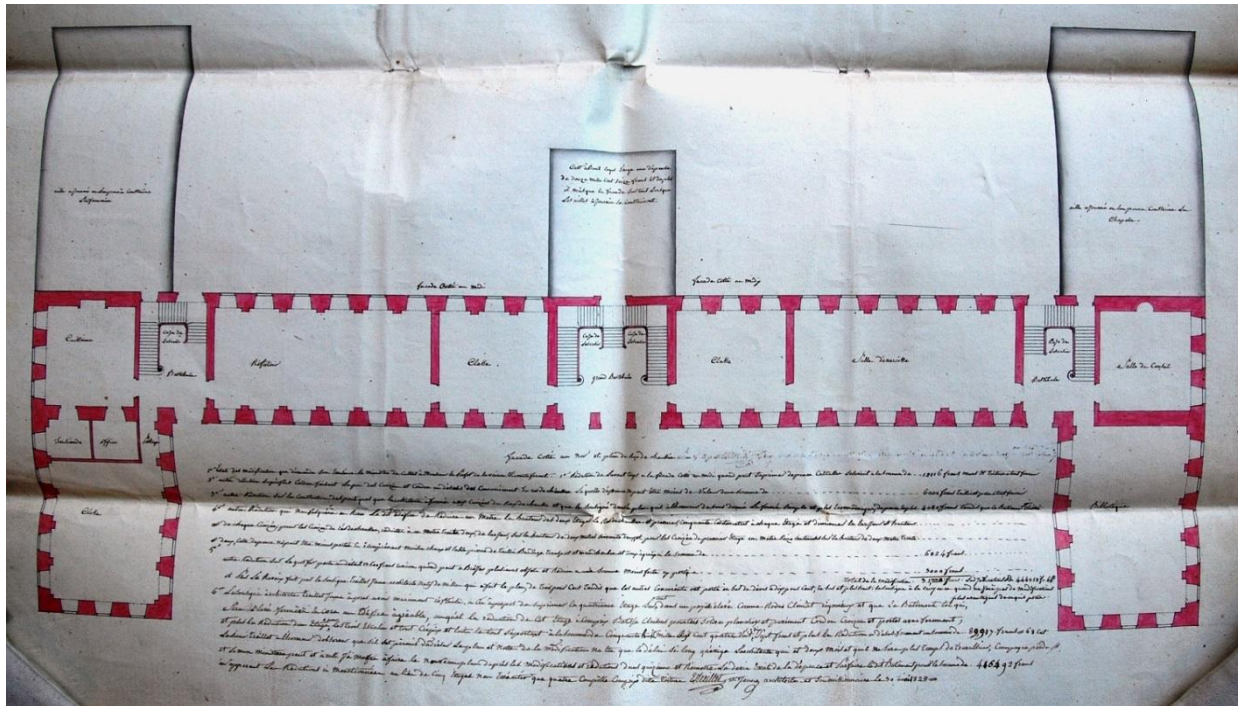


Fig.3 : Vue d'une partie du plan dressé par l'architecte Treillet en 1828 rendant compte des caractéristiques du projet. AD12, 4 N 120.

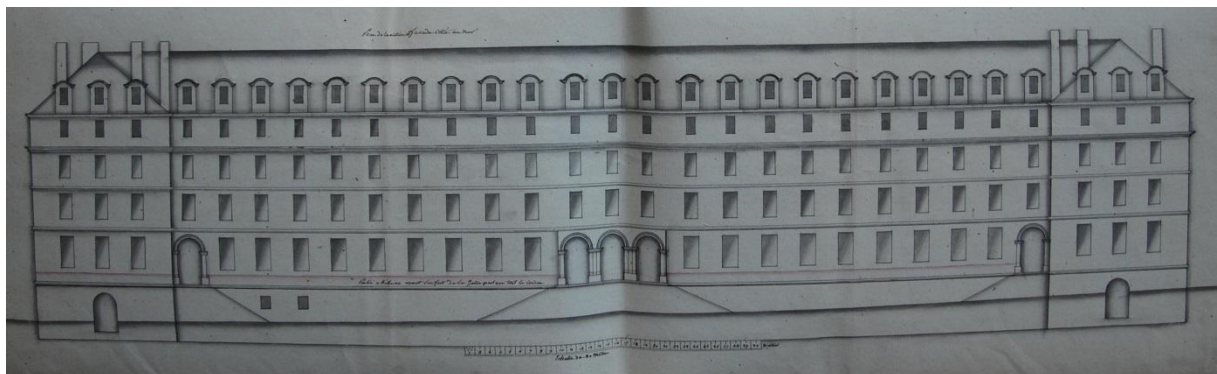


Fig.4 : Vue du plan du projet de construction du Grand séminaire dressé par l'architecte Boissonnade en 1834 après rectifications apportées au projet initial. Le nord est en haut. AD12, 4 N 119.

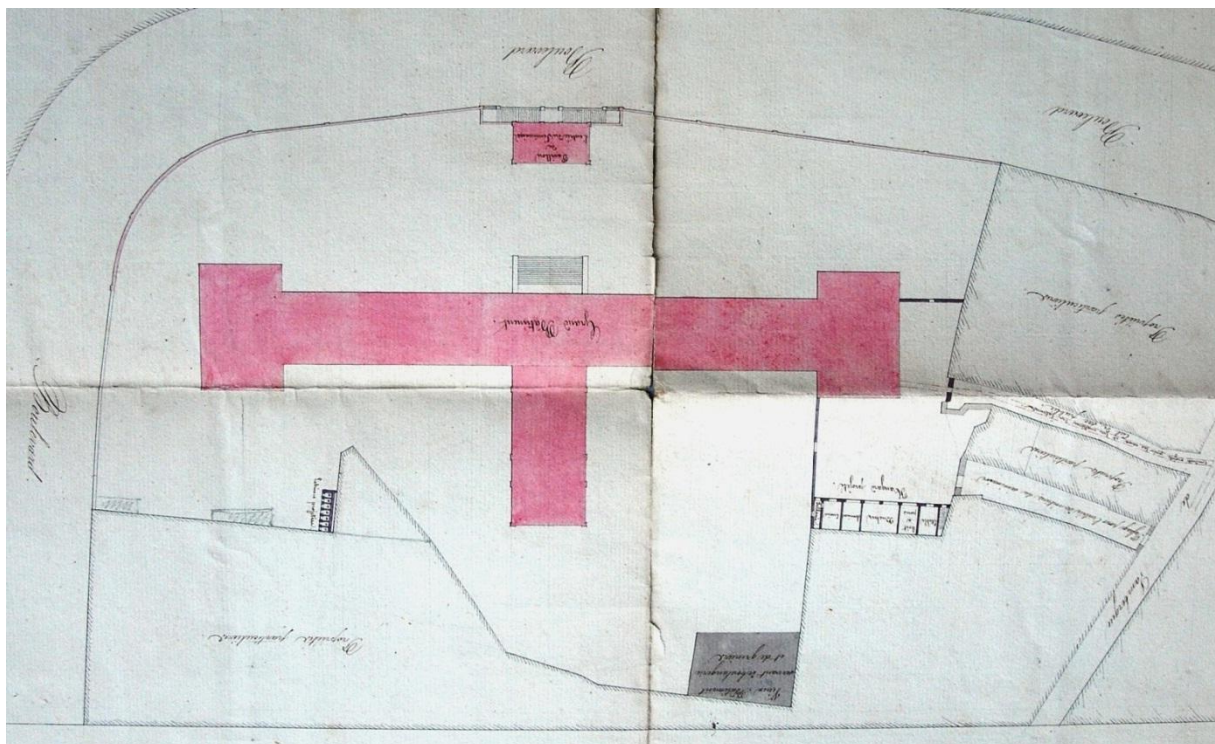


Fig.5 : Coupe de la chapelle du Grand séminaire dessiné par l'architecte Etienne-Joseph Boissonnade dans le cadre des travaux de modification du projet de construction du bâtiment (document non daté, dressé vers 1838). AD12, 4 N 121.

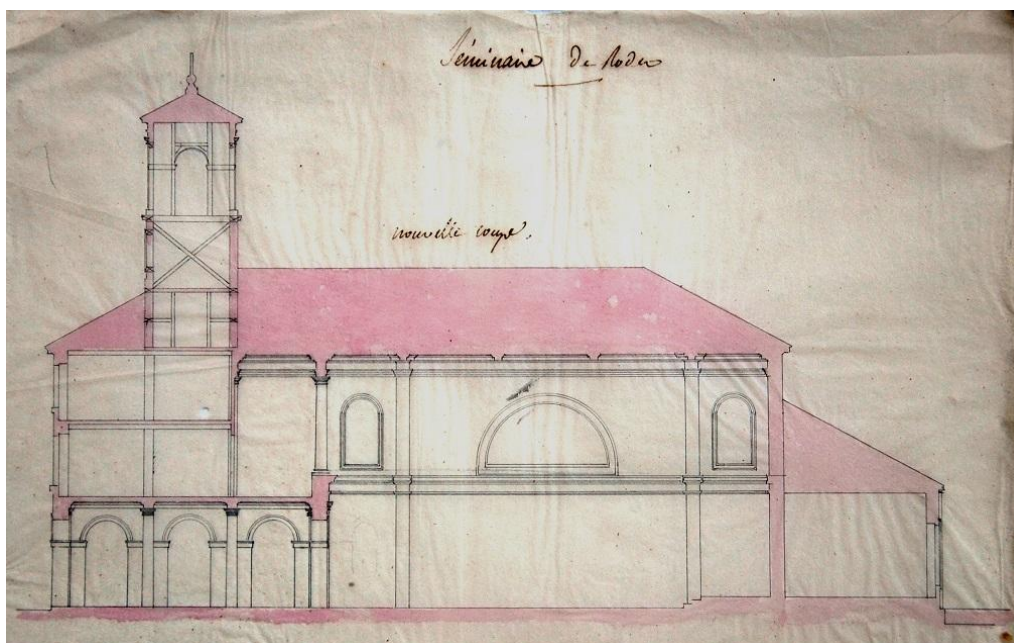


Fig.6 : Vue de la façade principale de l'Hôtel-Dieu de Millau - Photographie du service de l'Inventaire de la Ville de Millau – source : <http://patrimoines.midipyrenees.fr>



Fig.7 : Plan du bâtiment de l'ancien Grand séminaire de Rodez dressé le 14 aout 1908 par M. Soumet, architecte de la ville de Rodez. AD12, 9 V 6.

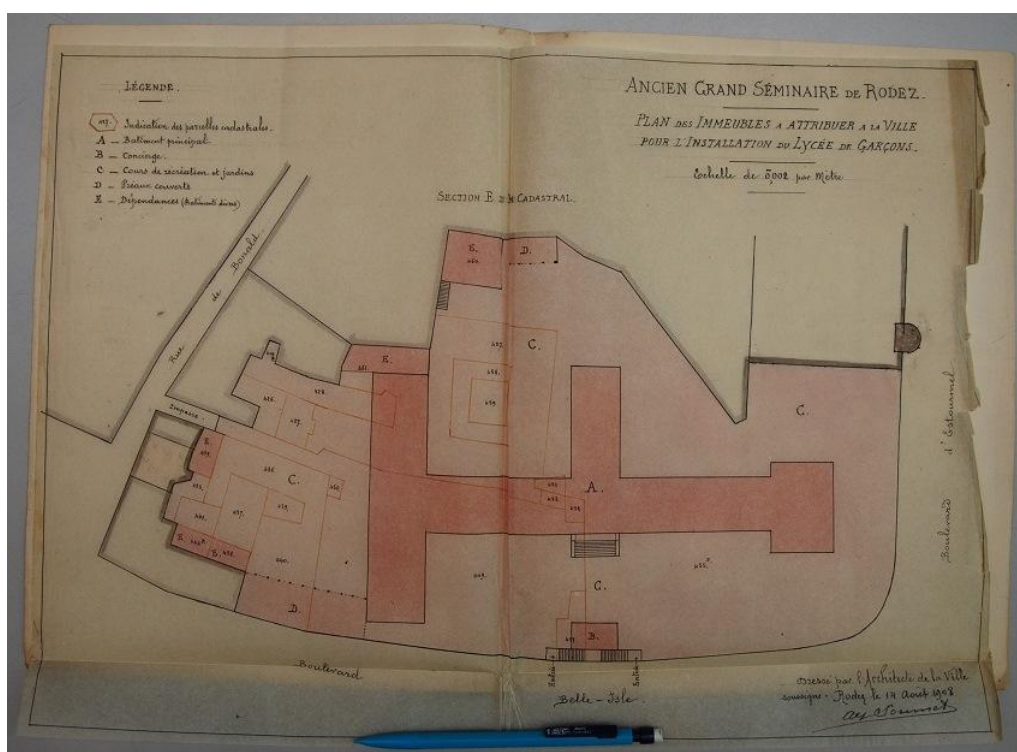


Fig.8 : Détail d'une carte postale ancienne du début du XXe siècle nous montrant la façade sud du Grand séminaire. AD12, 12 Fi 3210-3688.

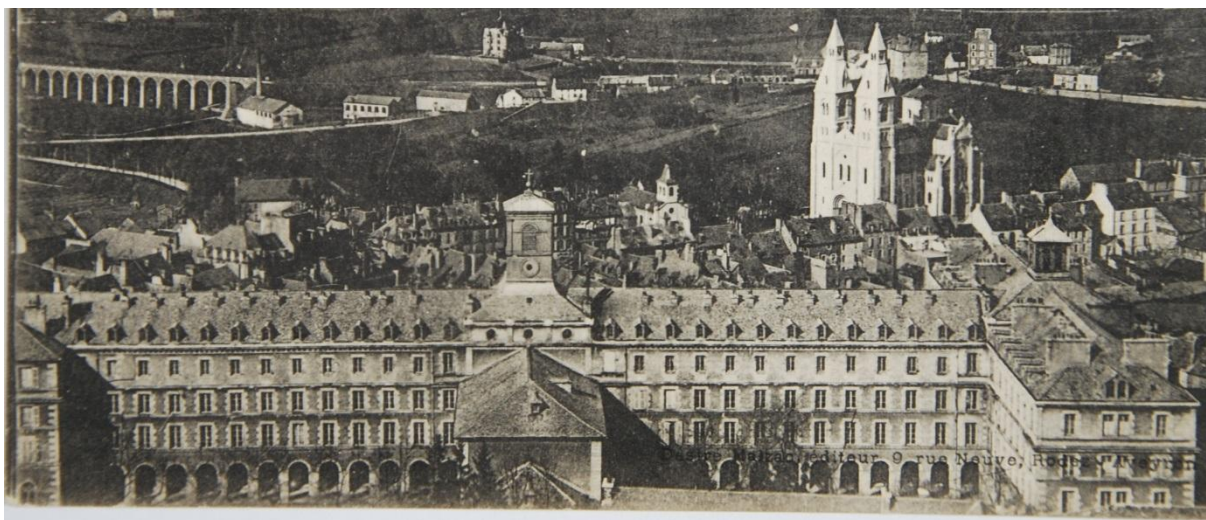


Fig.8 bis : Vue du bâtiment du Grand séminaire au début des années 1920. Détail de carte postale ancienne. AD12, 12 Fi 3210-3688.



Fig.9 : Plan dressé en 1921 par l'architecte Soumet relatif à la couverture du bâtiment dans le cadre de sa rénovation. AD12, 11 T 4.

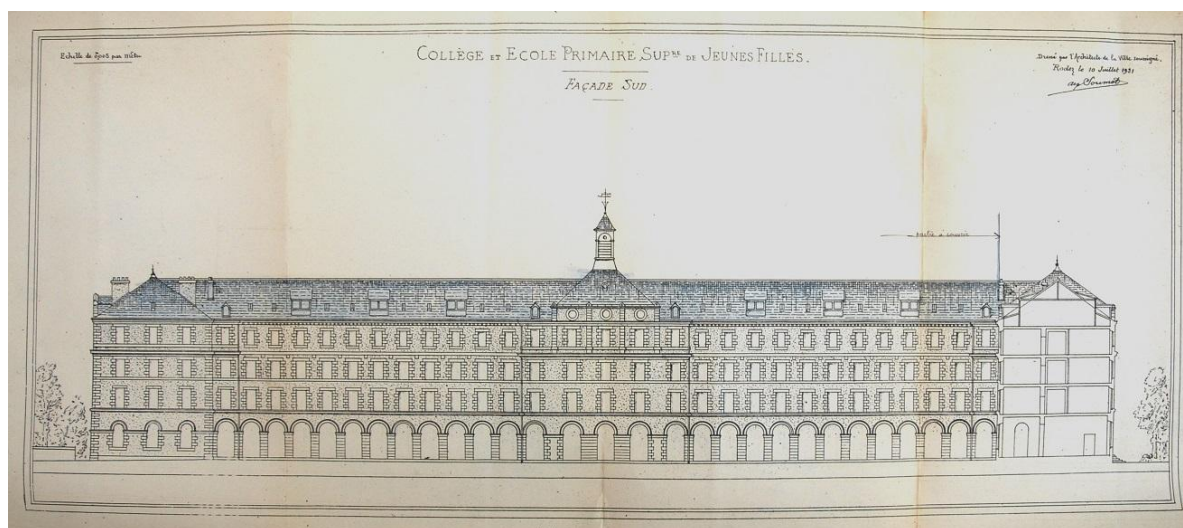


Fig.10 : Vue du bâtiment en cours de rénovation entre 1925 et 1930. Détail de carte postale ancienne. AD12, 12 Fi 3210-3688.



Fig.11 : Vue de l'entrée principale de l'établissement située boulevard d'Estourmel. PIETRI C. (directrice de l'établissement), « Collège Joseph-Fabre, de Rodez », *L'enseignement public dans le département de l'Aveyron*, Rodez, G. Subervie, 1938, pp.43-47.

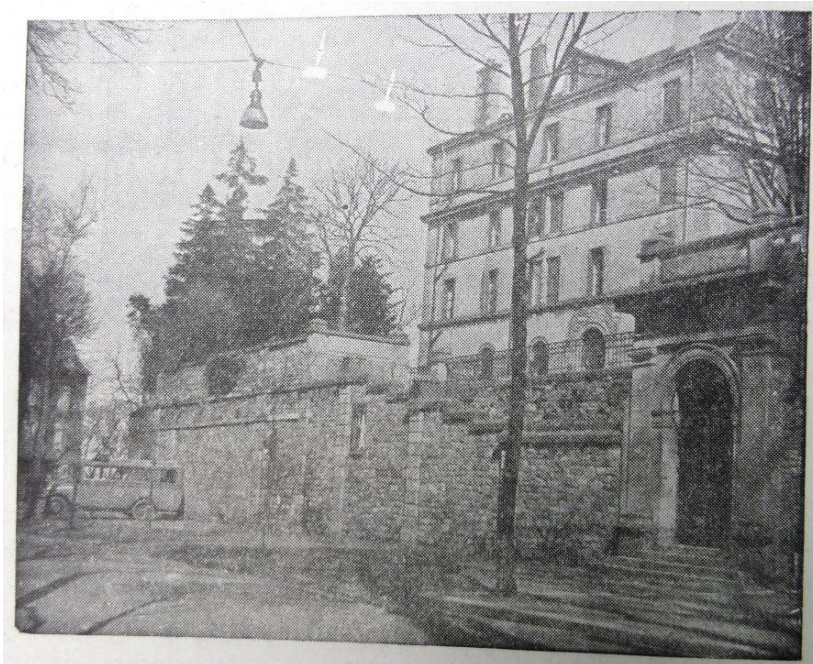


Fig.12 : PIETRI C. (directrice de l'établissement), « Collège Joseph-Fabre, de Rodez », *L'enseignement public dans le département de l'Aveyron*, Rodez, G. Subervie, 1938, pp.43-47.

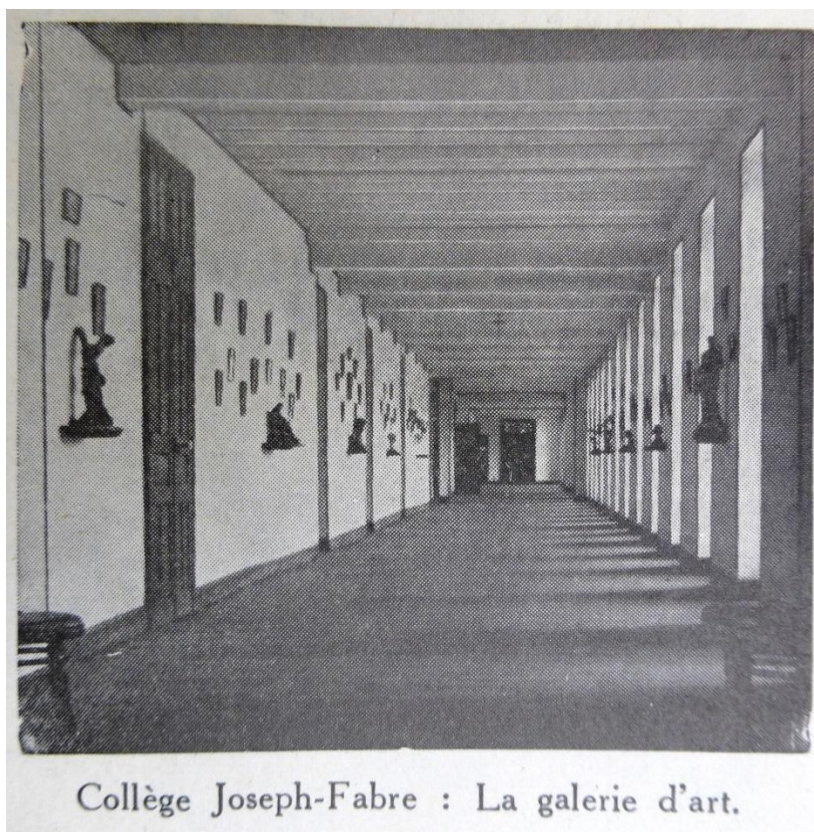


Fig.13 : Extrait du plan cadastral sur lequel figure l'emprise du bâtiment. Source : cadastre.gouv.fr



Fig.14 : Vue générale du bâtiment montrant la façade sud du collège.



Fig.15 : Vue de l'entrée principale du collège Fabre.



Fig.16 : Vue de l'entrée donnant sur le boulevard Belle-Isle.

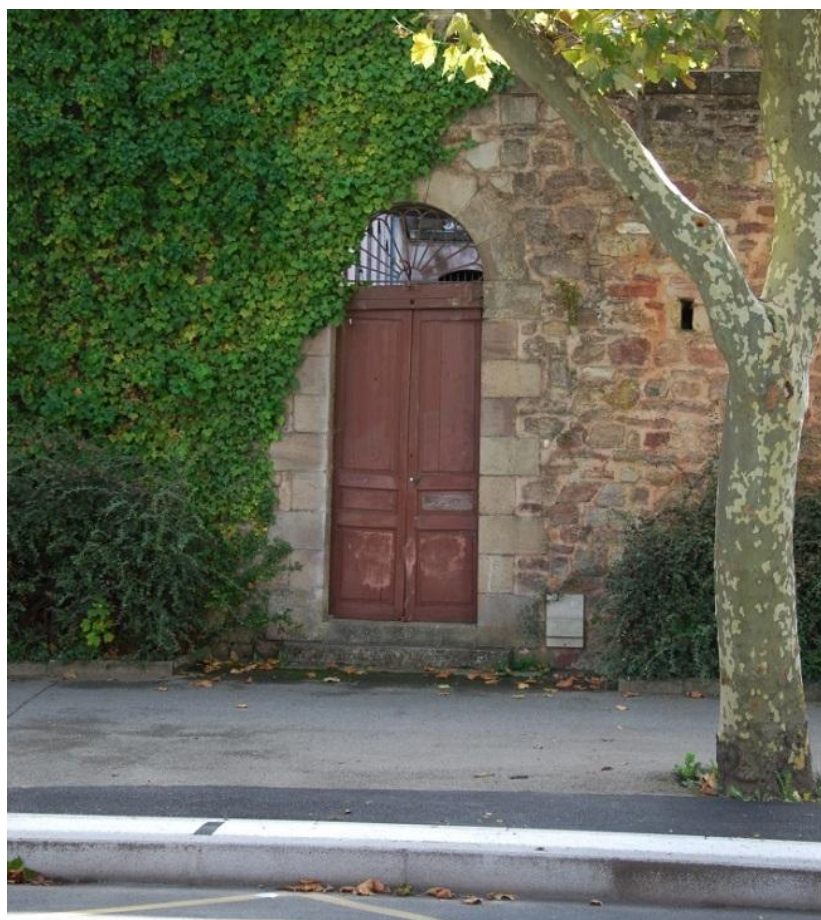


Fig.17 : Vue du portail d'accès à l'édifice depuis la rue de Bonald.



Fig.18 : Vue du portail donnant sur le boulevard d'Estourmel.



Fig.19 : Vue du mur de soutènement du collège Fabre.



Fig.20 : Vue du pavillon de l'entrée principale du collège Fabre.

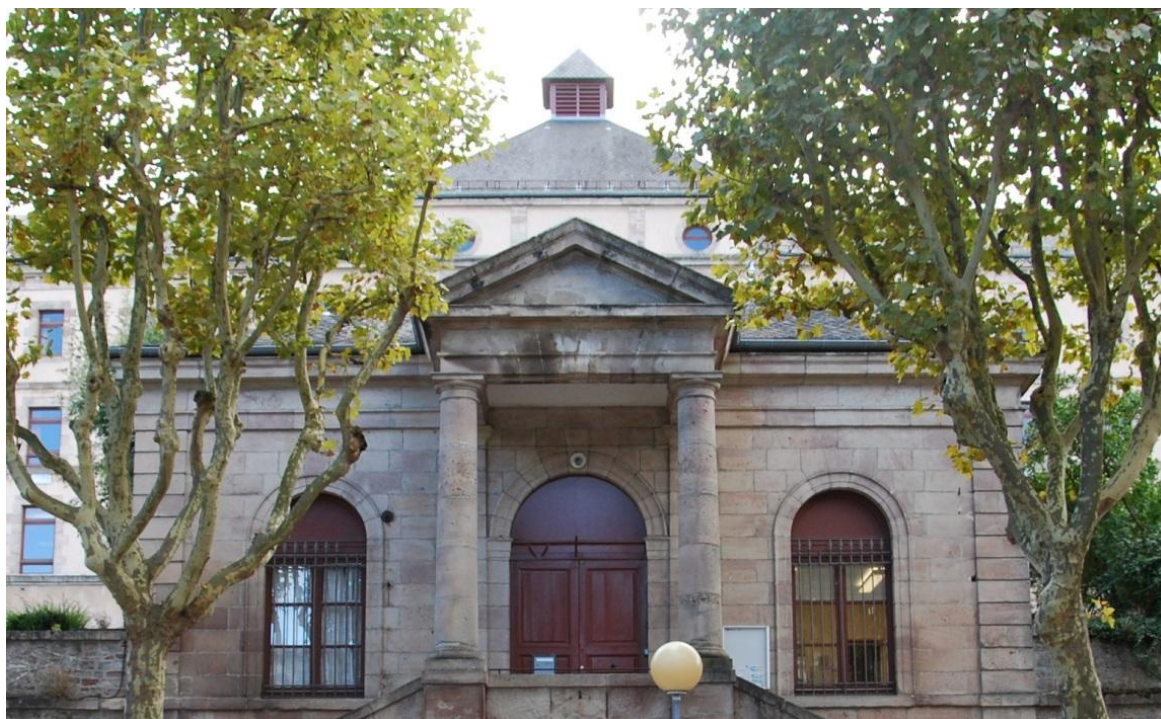


Fig.21 : Vue de la façade arrière du pavillon.



Fig.22 : Vue du vestibule du pavillon.



Fig.23 : Vue de la cour nord et du bâtiment principal.



Fig.24 : Vue de la façade nord du pavillon central.



Fig.25 : Vue de la façade sud du pavillon central.



Fig.26 : Vue des arcades situées au niveau de la cloison est du vestibule du pavillon central.



Fig. 27 : Vue de la charpente du pavillon central. En partie supérieure se trouve l'accès au lanterneau. Certains éléments ont été remplacés.

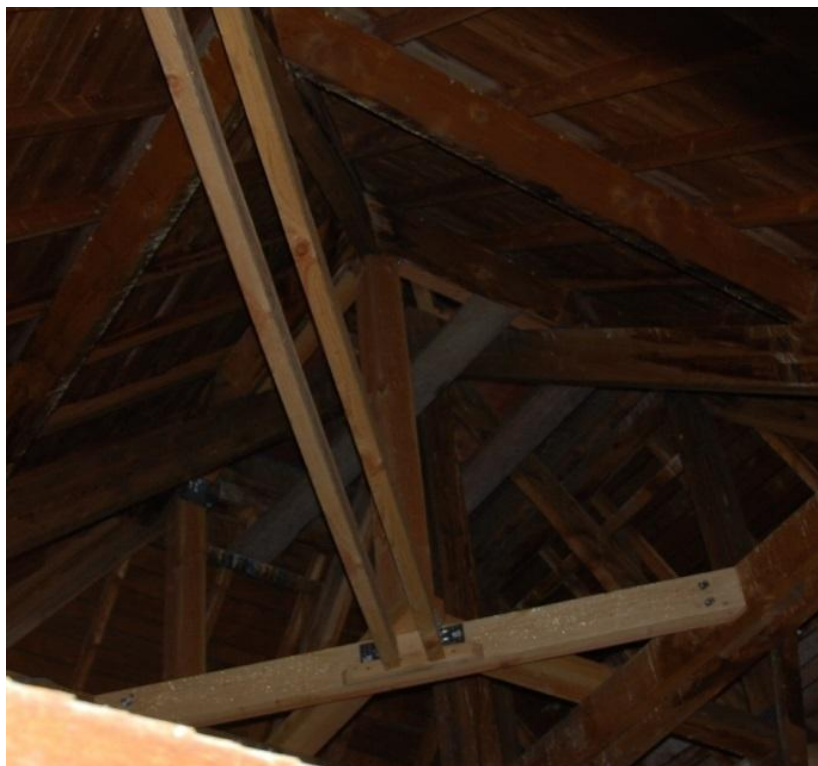


Fig.28 : Vue des éléments de charpente et de maçonnerie calcinés hérités de l'incendie de 1977.



Fig.29 : Vue du corridor extérieur contigu aux niveaux de soubassement du corps principal du bâtiment.



Fig.30 : Vue du niveau de soubassement situé à la base de l'aile droite du corps principal du bâtiment depuis la cour nord.



Fig.31 : Vue d'une partie de l'aile droite du corps principal en prolongement du pavillon central depuis la cour nord.



Fig.32 : Vue du corps central du bâtiment depuis la cour sud.



Fig.33 : Bouche de ventilation située dans la cour sud au pied permettant l'aération du niveau de soubassement du corps principal.



Fig.34 : Vue de la salle de classe voûtée située au niveau du soubassement du corps principal.

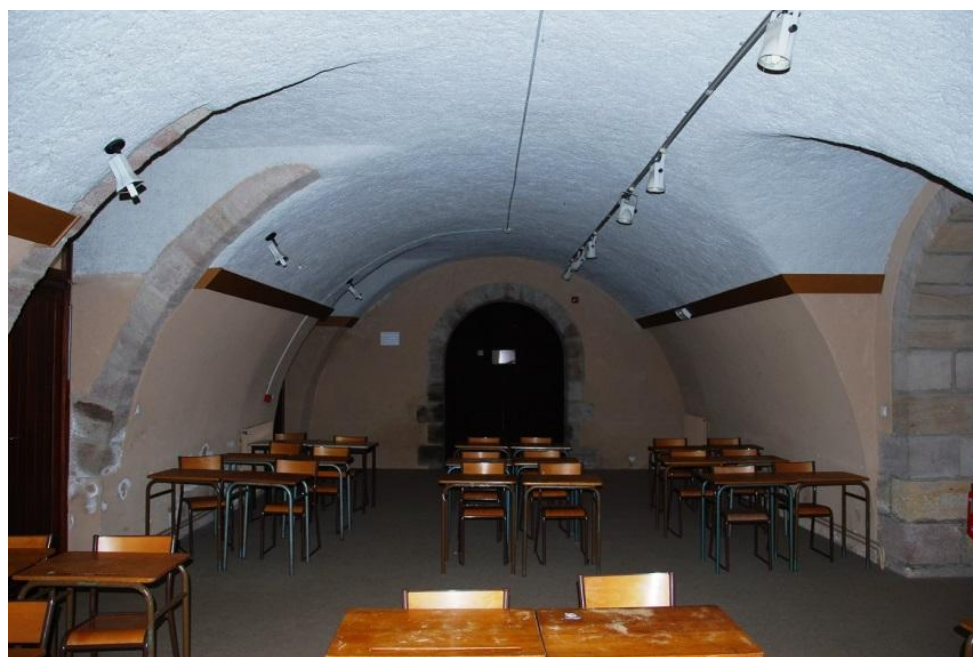


Fig.35 : Vue du couloir de circulation situé dans le niveau de soubassement du corps principal du bâtiment à son extrémité ouest. Il dessert sept caves situées en partie gauche.

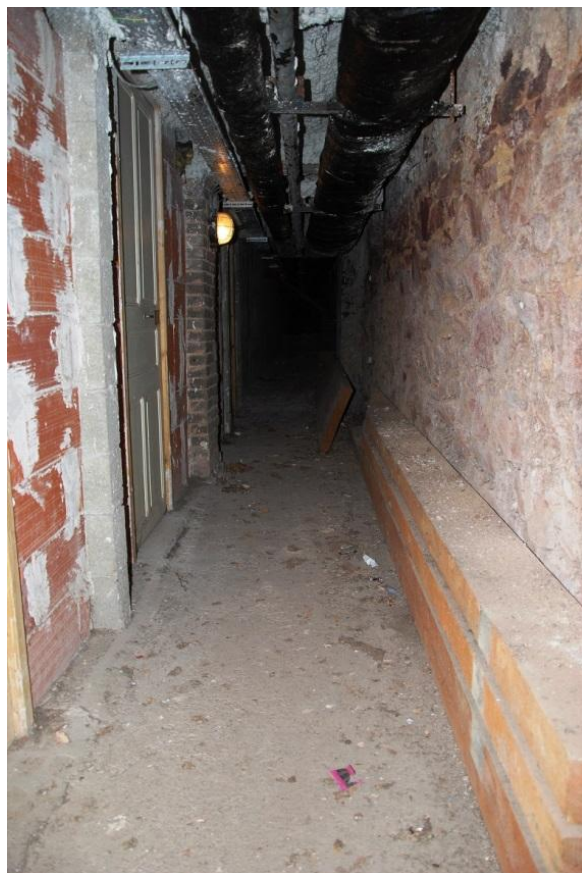


Fig.36 : Vue du couloir donnant sur les salles de classes et situé au premier étage du corps central du bâtiment. Cette partie comme les autres niveaux affectés à l'usage scolaire ont été largement remaniés.



Fig.37 : Vue du pavillon ouest depuis la cour nord.



Fig.38 : Vue de la façade ouest du pavillon ouest du bâtiment.



Fig.39 : Vue du soupirail servant au remplissage de la fosse à charbon du collège.



Fig.40 : Vue de l'escalier intérieur en bois du pavillon ouest.



Fig.41 : Vue de la dalle et du conduit de cheminé de l'ancienne chaufferie à charbon du collège.



Fig.42 : Vue du couloir du rez-de-chaussée du pavillon ouest.



Fig.43 : Vue du corridor extérieur permettant d'accéder aux portes ménagées au niveau des étages de soubassement de l'aile est. Au fond de ce corridor, la porte donnant sur la salle de classe située dans le corps principal.



Fig.44 : Vue de la façade ouest de l'aile est donnant sur la cour nord.



Fig.45 : Vue de l'extrême sud de la façade est de l'aile est.



Fig.46 : Vue de la partie centrale de la façade est de l'aile est correspondant à l'emprise du pavillon est initial.



Fig.46 : Vue général de la façade ouest donnant sur la cour sud de l'aile est du bâtiment.



Fig.47 : Vue de la salle comprenant piliers et arcs et situées au niveau du soubassement de l'aile est.



Fig.48 : Vue d'un des vouites des niveaux de soubassement de la partie centrale de l'aile est.



Fig.49 : Vue d'une des colonnes engagées et d'une arcade aux impostes moulurées intégrées dans les travaux de réfection des espaces du collège.



Fig.50 : Vue de la rangée d'arcades format portique située dans la partie centrale du rez-de-chaussée de l'aile est.



Fig.51 : Vue de la façade nord de l'aile contemporaine située à l'est du site du collège Joseph Fabre.



Fig.52 : Vue de l'avant-corps de bâtiment de l'aile contemporaine.



Fig.53 : Vue de la dépendance attenante au gymnase située au niveau de la cour sud.



Fig.54 : Vue du gymnase attenant à la cour sud du collège.

